

19-A.P. Rev. 12
23

LA CITÉ DU MAL

CONTRE

LA CITÉ DU BIEN

OU

LE DROIT DE LA FORCE

CONTRE

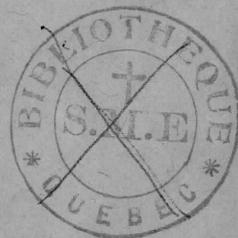
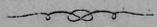
LA FORCE DU DROIT

A PROPOS DE LA

QUESTION UNIVERSITAIRE

PAR LE

DR ELZEAR PAQUIN



MONTREAL

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1881

6-5
Cart. U.-L. N° 2

REMARQUES SERVANT D'INTRODUCTION.

L'UNIVERSITÉ LAVAL ET L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE
CHIRURGIE DE MONTRÉAL.

Avant d'entrer dans le vif de la question, je ferai quelques considérations préliminaires.

Il y a un droit qui fait la force des peuples. C'est le droit à l'obéissance qu'ont les lois sanctionnées par le pouvoir, lorsque ces lois sont conformes à la justice. "Les bonnes lois ne sont que la conscience écrite," comme le dit de Chateaubriand.

Le 8 décembre 1852, sous l'habile administration de Lord Elgin, et grâce à la puissante influence de ce Gouverneur auprès de Sa Majesté, une Charte Royale, avec les plus amples privilèges, fut octroyée au Séminaire de Québec. Rien n'était plus juste et ne répondait mieux aux besoins de l'enseignement supérieur. Cette Charte ne fut jamais respectée par l'Université Laval, objet de tant de bienveillance de la part de la Couronne. Laval s'est toujours écartée des obligations que cette Charte lui imposait, surtout du devoir de la reconnaissance. Pourtant St-Lambert recommande de "redoubler d'amour pour l'homme qui vous oblige," et le sourd-muet Massieu ne dit-il pas que la "reconnaissance est la mémoire du cœur?"

Le 15 mai 1876, l'autorité supérieure de l'Eglise érigeait canoniquement l'Université Laval, et lui donnait permission d'établir une succursale à Montréal, pour la raison suivante : afin d'empêcher que les Ecoles de

Droit et de Médecine, existant dans la dite ville, ne continuent à être affiliées à des Universités protestantes. Mais le St-Siège ne permet à Laval de se prévaloir de ces prérogatives qu'en autant qu'il n'en résulterait aucune dérogation à la Charte Royale. Car Sa Sainteté dit explicitement qu'Elle ne veut déroger en rien à la Charte. L'Université Laval ne tint aucun compte de ce désir, ou plutôt de cette restriction par laquelle le St-Siège lui enjoignait de ne pas venir en contravention avec le pouvoir auquel remonte la dite Charte. Elle établit à Montréal sa succursale, ne voulant pas voir qu'elle se mettait, par là même, en dehors des limites de sa Charte. Elle désobéit donc à la fois et à Rome et à l'Autorité Impériale. Pour se justifier dans cette position vis-à-vis le double pouvoir dont elle tient son existence civile et canonique, elle fait un abus affreux du Décret du 1er février 1876, en l'interprétant de manière à lui faire dire ce qu'il ne dit pas, à se donner des droits qu'il ne lui donne pas, et à se rendre responsable d'abus criants contre lesquels le pays tout entier proteste dans une unanimité la plus solennelle. L'Ecole et Montréal, voyant que Laval tend audacieusement à une extension illégale, luttent contre ces prétentions illicites et dangereuses avec toutes les ressources que leur donne la force du droit. Ils ont comme appui, pour se soutenir dans leur ferme résistance aux flots envahisseurs et destructeurs des prétentions absorbantes de leur antagoniste : 1° le saint Evêque Bourget, ce grand apôtre de l'Amérique du Nord, et tout le Clergé du Diocèse de Montréal, moins Sa Grandeur Mgr Fabre ; 2° tout le Clergé du diocèse des Trois-Rivières, les trois quarts du Clergé des autres diocèses de la Province de Québec, et presque tous les laïques instruits de ce pays ; 3° l'Hon. A. Trudel, la plus belle intelligence du Barreau canadien, et l'éminent avocat, M. Pagnuelo ; 4° au delà de 700 médecins formés par l'Ecole, dévoués à leur *Alma Mater*, établis pour la plupart dans presque toutes les paroisses de cette Province, et apportant en union avec un plus grand nombre d'autres premiers citoyens, le concours de leur influence

au service de la cause sacrée de l'Ecole et de Montréal, que le pays tout entier doit avoir à cœur de voir triompher ; 5° les innombrables pétitions qui, s'élevant comme des nuées, principalement de la région de Montréal, viennent laisser tomber dans la Chambre Législative une pluie torrentielle de protestations populaires contre la passation du *Bill* de Laval ; 6° tous les éléments du progrès médical, comme on peut s'en convaincre par les quelques lignes suivantes. En effet, grâce à sa position topographique, l'Ecole offre aux élèves les avantages d'un champ d'observation magnifique. Montréal étant la ville la plus commerciale et la plus peuleuse, il est évident que dans toute la Puissance du Canada, il est impossible de rencontrer ailleurs autant d'occasion de profiter de l'expérience sans laquelle on ne peut devenir bon médecin. La puissance de l'organisation de l'Ecole, les moyens dont elle se sert pour initier les élèves aux secrets de l'expérience et leur faire profiter des lumières de la science, voilà ce qui fait avancer l'Ecole dans la voie du progrès médical. Qu'il est beau de voir combien sont doués de force et remplis d'utilité les moyens qu'elle emploie pour former des médecins capables sous tous rapports. Cet Hôtel-Dieu, donnant 400 lits aux membres pauvres de l'humanité souffrante, ces cliniques qui se font auprès de tant de malades, cet Hospice de la Maternité où, durant l'année, passent au delà de 400 filles flétries, qui viennent s'y réfugier pour soustraire aux yeux du monde l'ignominie de leur état, tous ces dispensaires qui mettent les étudiants en rapport avec un si grand nombre de malades venant implorer les secours de l'art. Voilà les moyens puissants et efficaces qui sont à la disposition de l'Ecole pour l'application et l'avancement de la science, grâce aux institutions de bienfaisance et de charité, jetant sur Montréal un si vif éclat et contribuant à faire de cette ville le plus beau centre de la science. Mais il y a au sein de l'Ecole, et cela pour l'avantage de Montréal et la gloire de la nationalité canadienne-française en Amérique, une des forces les plus puissantes et les plus efficaces dans le développe-

ment de la science : c'est celle qui se trouve dans l'indissolubilité des liens qui l'unissent à toutes ces importantes institutions. Oui ! dans cette union de notre école avec toutes ces maisons de charité, j'admire un mariage indissoluble faisant de la science et de ces institutions une seule chose, un tout inséparable. Car il n'y a aucun pouvoir sur la terre qui ait le droit de rompre ce que la justice a marqué de son sceau.

C'est avec tous ces appuis et toutes ces sympathies du pays, c'est avec cette puissance d'organisation, c'est, en un mot, avec toutes ces grandes forces qui lui viennent de la Cité du Bien que l'École lutte aujourd'hui corps à corps avec Laval, qui a à son secours la force de l'intrigue, l'arme du mensonge et tous ces moyens perfides que lui fournit la Cité du Mal. L'École et Montréal défendent une juste cause. Ils emploient toute leur énergie pour empêcher Laval d'arriver à son but, opposé au bien de la patrie, de la science et de la religion. Connaissez-vous ce but, lecteurs ? C'est de tenir Montréal dans un état secondaire sous tous les rapports, si c'est possible, et de faire tomber notre école de médecine canadienne. Les preuves de tout cela ruisselleront dans les pages qui vont suivre. Aucun citoyen de Montréal et de la partie supérieure de la Province ne permettra à Laval de venir s'élever orgueilleusement sur les ruines d'une institution qui a beaucoup plus mérité du pays que cette arrogante Université ; aucun patriote en cette province, ne laissera Montréal tomber dans le moule québécois.

Quant à moi, embrassant plus particulièrement la cause de l'École, *mon Alma Mater*, je vais déployer toutes mes forces pour démontrer le droit qu'elle possède de continuer son enseignement sans être obligée de s'affilier à Laval, suivant des conditions qui ne lui sont pas acceptables ni honorables, sans être tenue de devenir succursale de Laval, sans se trouver dans la pénible nécessité de faire concurrence avec des chaires et facultés de Laval s'établissant à Montréal de quelque manière que ce soit.

Voilà le droit de l'École, droit qu'elle s'est acquis par

ses immenses services rendus à la patrie, droit qu'il n'est permis à aucune rivalité de contester, ni d'amoindrir.

Le pays y tient, surtout Montréal qui s'impose assez de sacrifices pour les fins de l'éducation.

Ce serait une injustice d'exiger de Montréal qu'il en soit autrement. Il est bon de se rappeler avec de Lévis que l'exigence repousse. Nous avons une institution qui forme sept médecins contre un de Laval, qui possède une puissance d'organisation et un champ d'observation infiniment supérieur à tout ce qui appartient à Laval, qui, avec d'autres institutions préposées comme un immense réseau au service de l'art médical, s'est imposé des sacrifices d'argent et de temps, des fatigues et un dévouement infiniment plus considérables et plus nobles que tout ce que Laval pourrait s'attribuer, et une telle institution sera forcée de s'effacer pour satisfaire l'ambition de Laval ! C'est inconcevable ! Oh, Laval ! n'oubliez pas que, si vous réussissiez dans vos projets, Chilon dit : "il vaut mieux perdre que de faire un gain honteux." Voilà une École de Médecine qui, semblable à ces grands arbres dont les vertes et innombrables branches couvrent de leur ombre une certaine étendue de terre, répand au loin ses nombreux rameaux tenant leur robuste vie et leur fraîcheur de sa sève féconde, et laissant tomber sur la souffrance et la maladie la rosée vivifiante d'une thérapeutique douce et imprégnée des sueurs du travail, et on aura la témérité et la méchanceté de contraindre une telle École à accepter une condition secondaire, ou à se mettre dans un état d'infériorité pour enrichir de la sève de sa vie, de sa générosité, de son dévouement, Laval que Montréal ne veut pas et que repoussent les trois quarts du clergé catholique et presque tous les citoyens de la région de Montréal ! Oh ! non, jamais la partie supérieure de la province de Québec ne subira une telle humiliation et ne supportera une injustice aussi accablante.

Oh ! partisans de Laval, apprenez par Solon que "l'injustice est la ruine infaillible des empires."

L'École, voilà notre propriété. Si on veut en amoind-

drir les splendides dimensions ou si on travaille à la faire disparaître, voici le cri de notre protestation : Nous triompherons ou nous mourrons avec elle !

“Le courage, comme la vertu, porte en soi des récompenses,” nous dit Walter Scott.

La science naturelle, voilà le domaine de la raison de l'homme libre, et l'Eglise lance les foudres de l'anathème contre ceux qui contestent à la raison le droit de régner en souveraine dans ce domaine. Or l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a toujours cultivé avec honneur le champ de la science naturelle. Elle a donné un essor magnifique à la science médicale, ayant en son sein tous les ressorts les plus puissants pour le progrès de cette science. Elle a initié aux secrets de l'art de guérir et de soulager, les sept huitièmes de la jeunesse catholique aspirant à la carrière médicale. Donc, à cause de si grands services rendus à la science, au pays, à la religion, elle a nécessairement un droit indéniable à la protection de l'Eglise et de l'Etat. Par là même, serait en contradiction avec ce droit tout autre corps enseignant qui viendrait non pas faire mieux qu'elle, mais la gêner ou lui nuire dans ses moyens et efforts consacrés à l'avancement de la science et à l'honneur de notre religion et de notre nationalité. Mais si, dans un pareil cas, une institution avait en vue de ruiner notre école, comment alors ne pas s'élever avec courage et aller en face d'une telle ennemie de la science et de la patrie, avec les armes de la force du droit pour la repousser, en lui présentant comme résistance, jusqu'à la dernière goutte d'un sang généreux ? Voilà pourtant ce qui a sa réalité dans la guerre acharnée que Laval fait à notre école de médecine pour s'emparer injustement du monopole universitaire et commander ensuite à sa guise en ce pays, tant dans l'ordre intellectuel, moral et religieux que dans l'ordre politique et social. Voilà ce à quoi elle tend, sans s'occuper du fait malheureux et nécessaire que Montréal, et on peut dire tout le pays, seraient, par suite de l'établissement en cette ville de la succursale Laval, privés de l'instrument le plus puissant de

progrès dont jouit notre grande cité commerciale et industrielle.

Comment donc concevoir que notre législature endosserait la responsabilité des embarras que Laval suscite à l'Ecole, au lieu de protéger et d'encourager cette dernière institution, l'honneur de Montréal et la gloire de notre patrie ? Si l'autorité civile se faisait l'appui de Laval dans ses prétentions anti-patriotiques, anti-scientifiques et anti-religieuses, ne commettrait-elle pas une injustice flagrante contre tous les intérêts de cette province et ne se rendrait-elle pas coupable d'un crime odieux contre la liberté de la science ?

Si, maintenant, l'autorité ecclésiastique en cette province prenait en défense la cause de Laval, se laissait entraîner par elle dans son insubordination à la Charte Royale et au Décret de 1876, alors tout en protestant de notre respect à cette autorité subalterne dans la hiérarchie ecclésiastique, il faudrait réagir jusqu'à ce que justice complète vienne de l'autorité suprême de l'Eglise, qui ne peut pas ne pas arriver à nous l'accorder.

Malheureusement, je ne dis pas pour l'honneur de l'épiscopat canadien, mais pour le progrès de la science, presque tous les évêques de cette province se font les soutiens de Laval. Mais s'il y a là un obstacle malheureux aux intérêts du pays et de Montréal en particulier, il faut le repousser et ne pas lui permettre de nous accabler sous le poids de l'injustice. On dit partout que l'archevêque de Québec et les évêques qui ont pris en main la cause de Laval, ne font que suivre la direction donnée à Rome relativement à la question universitaire. C'est faux ! Ces vénérables prélats savent bien que le décret de 1876 ne les oblige pas à tout ce qu'ils font actuellement pour l'Université Laval, sans tenir compte des droits incontestables des trois quarts des catholiques en ce pays. Nous en avons une preuve dans le fait que tous ces dignitaires (à part Sa Grandeur Mgr Fabre) ne donnent leur appui en faveur des prétentions injustes de Québec, que moyennant une convention écrite entre eux et Laval par laquelle cette université s'engage à ne jamais venir se prévaloir dans leurs diocèses

respectifs de ce qu'elle veut obtenir pour s'emparer du diocèse de Montréal, malgré les protestations et la ferme et énergique résistance de presque toute la population catholique de cette belle contrée. Si la Propagande avait réellement ordonné à Leurs Grandeurs d'exécuter tout ce qu'Elles ont accompli et tout ce qu'Elles veulent encore faire, par rapport à la question universitaire en ce pays, est-il vrai que ces vénérables prélats se seraient abstenus d'obéir tant que Laval n'aurait pas promis ce qui est renfermé dans cette fameuse convention, dont on aura à s'occuper plus loin ? Or il est prouvé aujourd'hui que ces évêques auraient laissé Laval se débattre dans les difficultés où elle se trouve actuellement, si elle n'avait pas consenti à telles conditions déterminées par Leurs Grandeurs. C'est donc clair, en tout cela, que le Saint-Siège n'impose pas ses volontés à l'autorité ecclésiastique de cette province, pour la forcer à suivre Laval dans l'œuvre d'iniquité que cette institution veut consommer depuis longtemps. Comment expliquer maintenant le fait que presque tout l'épiscopat canadien, s'il est parfaitement libre dans le débat actuel, se rende responsable des injustices qu'il veut, en faveur de Laval, imposer par la main de la loi sur Montréal et tout le pays ? Oh ! c'est bien facile ! Laval exploite avec tant d'art les côtés faibles de l'humanité, elle connaît si bien tous les secrets de faire tomber dans les pièges de l'intrigue tous les gens de bonne foi, en un mot, elle donne à sa cause une apparence si frappante de droit et de justice au moyen de toutes ces inventions et de toutes ces ressources que la Cité du Mal seule peut mettre à contribution, qu'il n'est pas étonnant que de hauts dignitaires même de l'Eglise se sentent portés à se dévouer pour elle.

Ainsi donc presque tout l'épiscopat de cette province soutient les prétentions injustes de Laval. L'ennemi qu'il faut combattre, le voici : Laval et tous ceux qui se vouent à la défense de cette institution, la terreur de Montréal. Eh bien ! ensemble, lecteurs, nous combattons l'ennemi quel qu'il soit. Les intérêts de la science, l'honneur du pays, le droit de propriété, la

patrie, la religion, le droit canon, voilà les autorités qui nous commandent de courir à la défense d'un bien qu'on veut nous ravir injustement. Viendrait-on nous dire que par respect pour l'autorité religieuse, nous devrions nous abstenir de chercher à briser le prisme lavalien à travers lequel presque tous nos évêques envisagent la question agitée dans le moment à propos de Laval. Comprenant la distinction qui existe entre l'autorité et ceux qui sont revêtus de l'autorité, nous ne nions pas que l'autorité en elle-même est toujours digne du respect et de l'obéissance, et nous affirmons aussi que les personnes qui l'exercent peuvent quelquefois, de bonne foi, s'en servir pour le mal. Or tant que nous serons dans le domaine du droit, qui pourra nous empêcher de nous opposer à l'envahissement du mal ou des abus dans lesquels la faiblesse ou la malice humaine peut entraîner l'autorité ?

Supposons que Laval et les évêques qui sont en sa faveur se trouvent réellement en parfaite conformité avec les décisions de la Propagande et avec la charte, en établissant et en prenant les moyens de maintenir la succursale de Laval à Montréal, il faudrait bien s'y résigner. Mais si Laval et tous ces dignitaires, en exécutant ici ce que Rome leur commande de faire, se mettent à nous pressurer, nous obligent à passer par les fourches caudines, en un mot, nous condamnent à l'abaissement ou à une position humiliante et intolérable, contrairement aux intentions du St-Siège, il est évident alors que nous sommes forcés de nous défendre.

Supposons maintenant que le point en litige soit du ressort du pouvoir civil et réclame par conséquent la libre discussion, et que dans cette discussion intervienne une grande partie de l'épiscopat, il est très évident qu'on aurait le droit de combattre même nos évêques pour le succès d'une solution qui tombe sur le terrain de la justice et de l'équité. Or Laval et presque tout l'épiscopat, non seulement ne sont pas conformes aux exigences du Saint-Siège, par rapport à la question universitaire ; ils sont de plus en contravention avec la charte royale et avec les droits inviolables des trois

quarts des catholiques de cette province. D'où il résulte pour tous les catholiques de la partie la plus importante de la province de Québec et pour Montréal en particulier des droits et des raisons indéniables de se lever comme un seul homme contre Laval et la forcer à reculer par tous les moyens honnêtes possibles.

Qu'on ne vienne pas me dire que Rome défend aux catholiques de citer Laval au ban de l'opinion publique. J'admets, pour le moment, que le Souverain Pontife ne permette à qui que ce soit d'attaquer Laval par la presse. Mais, si Laval se prévalant des éloges et des faveurs qui lui viennent de la Ville Eternelle, s'engage dans la voie de l'iniquité, peut-on me dire que cette défense romaine m'oblige (je parle au nom de mon pays) au point de me laisser écraser sous le poids de graves inconvénients, au point de me laisser envahir par un fléau apportant mon malheur ou ma ruine, au point que toute la société soit condamnée à végéter? Je réponds que non! Celui qui soutiendrait le contraire, indirectement affirmerait que le Saint-Siège Apostolique prescrit implicitement le massacre ou le pillage.

Or ne pas vouloir admettre cela, c'est faire preuve de mauvaise foi ou jeter délibérément la plus grande insulte à la face de l'Eglise.

On me répondra qu'en premier lieu on doit dans tous les cas avoir recours au tribunal suprême de l'église. — C'est vrai. — Mais, si pendant ce temps-là on était menacé de se voir dépouiller ou de subir les injustices les plus grandes, et si, sous l'imminence d'un tel malheur, l'appel à l'opinion publique pouvait fournir un appui ou un défenseur plus fort que l'ennemi, ne serait-on pas excusable ou plutôt louable pour avoir appelé un tel appui ou un tel défenseur? J'ai toujours cru que l'Eglise, la véritable source du droit, ne peut pas et ne veut pas s'empêcher de me servir des moyens bons en eux-mêmes et propres à me défendre contre l'envahissement du mal et de l'injustice. Mais, ici, il n'est pas question de démontrer au public que Laval n'a pas mérité les éloges que Rome lui décerne; il n'est pas question d'attaquer sa doctrine. Il s'agit de nous défen-

dre contre les injustices dont elle veut nous accabler; il s'agit de nous opposer à elle et à tous ceux qui la supportent, pour les empêcher d'empiéter sur nos droits et de se rendre maîtres de nos domaines; il s'agit de leur faire comprendre qu'en se conduisant ainsi vis-à-vis nous et surtout en cherchant à avoir l'appui du bras de l'autorité civile, ils sont en contradiction avec la Ville Sainte, avec la charte anglaise et avec les principes les plus élémentaires de la justice. — Laval et tous ses partisans se mettent sur le terrain civil pour nous faire la guerre. Voilà pourquoi nous nous sommes cru autorisé de lutter contre elle au moyen de la presse. — Si Laval et les évêques qui se font ses avocats n'avaient jamais mis le pied sur ce terrain, nous nous serions mis en garde de les entraîner là.

Combien grandement donc est méritoire l'Ecole de s'être toujours soumise à cette défense de Rome de ne jamais avoir recours au moyen de la presse, bien que les difficultés que lui suscite Laval, surtout depuis 1878, lui donnent ce droit sans la mettre en opposition aux désirs et aux injonctions du Saint-Siège. L'Ecole et tous les catholiques professant les idées romaines contrairement aux adeptes du libéralisme catholique empestant la patrie, savaient que l'Université Laval, dès le moment de mettre à exécution le décret de 1876, deviendrait, comme par le passé, arrogante, intraitable et injuste. C'est ce qui, en effet, est arrivé. Alors l'Ecole, sans se défendre devant l'opinion publique où elle était indignement calomniée, s'est transportée directement à Rome pour se faire rendre justice. Elle apportait avec elle les sympathies de tous les habitants du pays qui se trouvaient dans les mêmes dispositions par rapport au Saint-Siège.

Nous étions tous dans l'attente d'une autre décision de Rome, quand tout à coup Laval se mit à remuer ciel et terre pour faire triompher ses odieuses prétentions. Elle se fit transporter en Angleterre sous les ailes de l'épiscopat. N'ayant pu avoir là les bonnes grâces de Sa Majesté, elle vint en boitant, mais soutenue encore par les mêmes ailes, frapper à la porte du pouvoir

fédéral, d'où elle fut renvoyée plus faible que jamais auprès de la législature locale qui n'a pas le pouvoir de lui rendre la santé. On ne saurait s'imaginer, pour une malade, combien est grande la somme d'énergie qu'elle dépense pour se gagner les influences politiques. Elle s'entoure de presque tous les évêques, commande à la Chambre d'Assemblée, comme si elle était tout ce qu'il y a de plus fort dans le monde. Elle gronde comme le tonnerre et tout le pays est dans la terreur, comme s'il s'attendait à être tout bouleversé par un affreux ouragan. Ne voulant pas, moi, comme tous les autres, me laisser périr dans le bouleversement que produit principalement à Montréal cette effrayante tempête éclatant partout, je prends mon courage entre mes deux mains et je fais tous les efforts possibles pour l'empêcher de m'atteindre. C'est ainsi que nous faisons tous ; la tempête passera et nous vivrons tous ! !

Qui pourra maintenant blâmer le pays de ne pas plaire à Rome ? Qui pourra m'accuser maintenant d'agir en contravention avec les volontés de Rome ? Ah ! sachons qu'il est des circonstances difficiles dans la vie, et nous n'avons pas toujours le courage de nous laisser pressurer ou de nous voir condamner à végéter. Pour moi, donc, je prendrai les armes de la force du droit contre Laval. Si on me combat trop fort, j'irai me jeter aux pieds du St-Père.

Voici enfin une fameuse objection. Les partisans de Montréal et de l'École ont appelé à Rome et sont encore dans l'attente d'une autre décision, et, cependant, Son Eminence le cardinal Siméoni conseille à l'archevêque de Québec de prendre les moyens de maintenir la succursale de Laval à Montréal. Mais tous ces conseils, tous ces désirs de l'éminent Cardinal, n'ont rien d'officiel, et il faut considérer de plus ceci : quand Son Eminence a écrit que la S. C. ne cessera certainement pas de soutenir cette succursale, la véritable interprétation légale de la charte n'était pas encore à la connaissance de la cour romaine, et quant aux désirs et aux conseils de Son Eminence concernant le succès de Laval dans son établissement à Montréal, ils ne nous dé-

montrent aucunement que nous sommes obligés de briser la Charte Royale.

L'École a donc pour elle la force du droit et tout ce que peut mettre à son service la Cité du Bien. Elle compte en sa faveur, l'illustre vieillard du Sault-au-Récollet, l'éminent évêque des Trois-Rivières, le savant prélat, Mgr de Birtha et Mgr Larocque, les quatre évêques les plus distingués dans la Province de Québec, et Monsignor Désautels, prélat de Sa Sainteté. De son côté, Laval a l'appui des ambitieux qui pour arriver à leurs fins ne tiennent pas compte des moyens. Elle veut refaire sa position financière, peu importe qu'elle se conforme ou non à sa charte ou qu'elle se rende ou non aux désirs du St-Siège ; elle veut tenir Montréal dans une position inférieure sous le rapport de la haute éducation, peu importe que la science en souffre, rétrograde ou reste en langueur, que nos enfants ne puissent jamais que rester bien au-dessous du niveau des hautes études, que Montréal soit injustement privé des avantages incontestables d'une Université catholique indépendante, et que cette métropole des affaires soit condamnée à payer éternellement pour enrichir Laval et à rester pour cet argent sacrifié dans une condition d'infériorité déplorable.

On va maintenant analyser tous les moyens répudiés par la morale et la justice que la Cité du Mal met à contribution en faveur de l'Université Laval. Cette analyse nous effraie, et nous nous demandons si l'aberration humaine ne va pas se nicher partout.

Nous allons voir aussi combien Montréal et l'École sont héroïques dans leur défense contre leur horrible ennemie de Québec.

C'est Québec et Montréal que je vais, lecteurs, vous montrer engagés, l'un et l'autre, dans une guerre terrible. D'un côté, vous verrez une armée des habitants de la Cité du Mal ; l'Intrigue sera le général qui conduira aux combats cette immense troupe, aspirant à la bataille. D'un autre côté, nous admirerons l'armée paisible, mais invincible des gens honnêtes habitants la grande Cité du Bien ; cette armée sera commandée

par Ignace sur le champ de bataille où nous allons le suivre. De ce qui précède, je conclurai avec vous, lecteurs, avant de voir ces deux armées aux prises, que Québec et Montréal ne pourront jamais s'accorder sur le terrain de l'éducation, qu'il n'y a pas d'autres moyens d'avoir la paix que de forcer chacun d'eux à rester dans ses limites, et qu'il faut bien s'entendre sur les vrais rapports entre l'obéissance et l'autorité.

1° Québec est une ville orgueilleuse et intraitable. Tirant sa vanité de son majestueux promontoire, elle est assez égoïste pour croire que toutes les autres villes de la province doivent s'incliner respectueusement devant toutes les étranges prétentions qui lui passent par la tête. Commandant avec emphase et voulant que tout genou humain fléchisse devant son orgueil insensé, elle est très-familière avec tous les procédés de l'intrigue, elle possède l'art de professer l'erreur et le mensonge avec une couleur éblouissante de vérité et une apparence magnifique de christianisme apostolique et romain ; enfin, elle tend en définitive, contrairement à la justice, à tout accaparer, même le monopole universitaire, et cela, pour développer, à sa façon, la vie intellectuelle de nos générations présentes et de toutes les générations futures qui se succéderont en ce pays.

2° Montréal, sans se faire une vanité de sa richesse et de sa puissance, admire les beautés naturelles et les souvenirs historiques de sa rivale. N'ayant aucun souci de la jalousie québécoise, elle se plaît constamment à contempler la montagne verdoyante et pleine de fraîcheur, au pied de laquelle elle s'étend à son aise et sent une vie robuste circuler dans toutes ses parties. Elle sait que Québec ne se suffit pas à lui-même sous le rapport de la vie intellectuelle, bien que cette prétendue métropole soit le siège d'une université possédant d'immenses richesses. Véritable métropole du commerce en ce pays, déployant une activité qui approche de celle des grandes villes européennes, Montréal voit le triple courant industriel, commercial et agricole, aboutir dans son sein et se dilate devant

cette affluence d'un nombre si considérable de personnes venant de l'étranger et de toutes les parties de la Puissance du Canada. Mais ce qui étonne grandement Montréal, c'est le fait que son ambitieuse rivale ait encore actuellement la folie de chercher à avoir le monopole universitaire, lorsqu'elle doit savoir que depuis longtemps les sept huitièmes de la jeunesse catholique aspirant aux professions libérales, n'ont jamais eu de confiance dans les lumières de Québec, et sont venus gagner des diplômes de capacité dans les universités de notre grande ville commerciale. On peut facilement, par là, concevoir combien il est difficile de lui faire passer son envie de venir s'établir à Montréal. En ce temps-ci, elle met en jeu tous les ressorts que lui crée le génie de l'intrigue pour engager la législature à lui donner son appui et la faire parvenir à ses fins. Aussi, voyez comme notre vaste et puissante ville se lève solennellement et s'en vient pénétrer dans l'enceinte de la Chambre d'Assemblée, pour protester avec force, contre le *bill* de l'Université Laval ; voyez comme la cause de Montréal et de l'Ecole est juste et noble, puisque les trois quarts de la population répartie sur le Bas-Canada, imitent l'exemple de cette ville importante et de notre Ecole de Médecine.

3° On doit toujours obéir à l'autorité. Les peuples, devenus plus éclairés en ce siècle de progrès et de liberté, comprennent que l'autorité n'est pas l'homme et regardent comme leurs serviteurs ceux qui en sont revêtus. Voilà pourquoi si, dans l'ordre temporel, l'autorité peut être entraînée dans des abus par la faiblesse, la perversion et la dépravation humaine, les peuples modernes tendent à la monarchie constitutionnelle ou responsable et à la république. Voilà pourquoi, si quelques-uns des membres de la partie enseignante de l'Eglise n'interprètent pas bien certaines vérités contenues implicitement dans les Livres Sacrés, ou abusent de leur juridiction de quelque manière que ce soit, et qu'il en résulte des conflits entre eux et les autres membres de la hiérarchie ecclésiastique et les laïques instruits, les chrétiens vont chercher leur repos

sous le drapeau de l'infaillibilité pontificale. La foi à l'enseignement du Vicaire de Jésus-Christ, définissant un point de dogme ou de morale, est certainement le don le plus précieux que puisse avoir le vrai chrétien sur la terre. Mais si les définitions pontificales, ayant trait à une vérité révélée, requièrent des catholiques une obéissance aveugle, il ne s'en suit pas qu'ils doivent toujours obéir aveuglément à toutes les ordonnances romaines, lorsqu'il ne s'agit pas d'un article de foi. Un bon catholique doit toujours, d'abord, se soumettre à toutes les injonctions romaines. Mais s'il arrive qu'une décision, une ordonnance venant de Rome, se trouve en opposition avec certains droits importants, ou certains privilèges d'un ou de plusieurs catholiques, la religion, la morale, le droit canonique nous enseignent qu'il est permis, dans ces circonstances, de prendre tous les moyens nécessaires et honnêtes de mettre le Pape ou ses congrégations au point de vue du côté droit et juste de la question. Car il est certain que l'intrigue et le mensonge peuvent quelquefois, dans des questions qui ne touchent pas à un point de la Révélation, embrouiller tellement le vrai et juste côté d'une cause débattue devant le Sacré Collège, que celui-ci, se basant, sans le vouloir, sur de faux rapports ou de fausses représentations, donne des décisions qui léseraient alors gravement une des parties intéressées. Comme je viens de le dire, on se soumet, mais Rome n'interdit pas à ce catholique, ou ces catholiques le droit de chercher auprès d'Elle une solution plus en rapport avec l'équité. Si, en attendant cette solution, on veut nous détruire, il faut alors nous défendre, frapper l'ennemi partout où il prête le flanc. Voilà mon opinion.

Je dois avertir ici le lecteur, que moi seul porte la responsabilité de tout ce que je viens de dire, et de tout ce que je vais exposer aux yeux du public.

II

FAIT MÉMORABLE ACCOMPLI PAR LA CITÉ DU BIEN.

Les fondateurs du Canada, nos ancêtres, tenant d'une main la hache pour abattre la forêt, tenant de l'autre main l'épée pour repousser les sauvages, les missionnaires, martyrs de la foi, le clergé toujours dévoué, voilà les habitants que la Cité du Bien envoyait sur les bords du St-Laurent, pour opérer les plus belles merveilles de l'Amérique. Oh ! combien est admirable et ravissante la description qu'on pourrait faire de notre patrie, s'élevant dans la vie et le progrès sous le souffle pur et fécond de notre patriotisme et de notre religion. Mais, pour le moment, arrêtons-nous à un point remarquable de ce tableau des développements de notre patrie, lequel nous avons tout vivant dans notre imagination.

En 1852, l'illustre Ignace dont la sainteté se manifestait d'une manière de plus en plus éclatante, comme on en a eu toujours de nombreuses preuves, était considéré par les gens habitant la Cité du Bien en Canada, comme le premier, le plus grand entre tous. C'est lui qui les commandait à cette époque, c'est lui qui les a toujours dirigés, c'est lui qui les gouverne encore. Travaillant sans cesse avec une ardeur extraordinaire, cet homme de bien, dont la chair au teint rosé fait le charme de tous ceux qui le regardent, dont l'intelligence remplie de lumières et le cœur bon et magnanime font la gloire et le bonheur de tous ceux qui sont sous sa dépendance, cet apôtre du Canada, dis-je, se met à prendre les moyens d'élever le niveau des hautes études et de sauvegarder la foi et les mœurs de la jeunesse aspirant aux carrières professionnelles. De ce côté-là, il y avait beaucoup de bien à faire. Les jeunes gens catholiques ne pouvaient obtenir de diplômes, qu'en allant se présenter à l'étranger ou à des universités protestantes. C'était une disgrâce pour des catholiques et un danger pour la foi et les mœurs de nos jeunes étudiants.

En 1852, donc, Ignace suggère le premier l'idée d'avoir une université catholique, dont le berceau serait le séminaire de Québec. Tous les autres évêques de la province ecclésiastique de Québec, se rangent autour de cette idée. Ils se mettent à l'œuvre et l'université Laval est instituée. La patrie tressaille d'allégresse et se voit dans les plus belles espérances. Voilà le fait mémorable accompli par la Cité du Bien. Ce fait portait en lui le secret de notre force, de notre prospérité, de notre gloire, de notre bonheur. Mais la Cité du Mal lui a enlevé ce secret et s'en est servie et s'en sert encore pour notre malheur et notre ruine. La Cité du Mal, en Canada, a un grand nombre de généraux; il y en a un entre autres qu'on appelle Intrigue. C'est lui qui va offrir ses services à Laval. Il va s'opposer au noble Ignace, pour l'empêcher, si c'est possible, d'acquiescer à une autre université catholique, par laquelle ce saint apôtre de la civilisation en Amérique continuera son œuvre de progrès et de salut.

III

DESCRIPTION DES BATAILLES QUI ONT EU LIEU SUR LE TERRAIN UNIVERSITAIRE DEPUIS 1859 JUSQU'A NOS JOURS ENTRE L'ARMÉE FOURNIE PAR LA CITÉ DU MAL ET COMMANDÉE PAR INTRIGUE ET L'ARMÉE ENVOYÉE PAR LA CITÉ DU BIEN ET COMMANDÉE PAR LE VAILLANT IGNACE.

L'Université Laval était une œuvre provinciale, en ce sens qu'elle devait, d'après sa charte et d'après l'intention manifeste de nos Evêques, faire participer à ses avantages et les jeunes gens qui viendraient étudier dans son enceinte et les jeunes gens des autres maisons d'éducation, dans la province de Québec, qui auraient voulu s'affilier à cette Université. Il n'y eut jamais d'entente formelle, entre l'Université Laval et les Evêques, que cette Université devait être la seule et unique

université catholique dans la province ecclésiastique de Québec. Nous avons des preuves écrasantes de tout cela : 1° dans une lettre authentique de l'Archevêque de Québec, en date du 27 avril 1852; 2° dans une lettre authentique de Mgr de Montréal, datée du 4 mai 1852; 3° dans une lettre authentique du Recteur de l'Université Laval, en date du 4 juin 1859; 4° dans une autre lettre authentique de Mgr de Montréal, en date du 15 mars 1862; 5° dans la Charte Impériale octroyée à Laval; 6° dans le fait qu'il « a été entendu par Mgr l'Archevêque de Québec et les autres Evêques de la Province, ainsi que par le Séminaire de Québec, fondateur de cette Université, qu'il pourrait y avoir et qu'il y aurait, au besoin, plusieurs universités catholiques dans la dite province, » comme cela est prouvé par un décret formulé par le premier Concile de Québec, en 1851, par le troisième Concile de Québec, en 1866, et par l'Indult de Sa Sainteté Pie IX, érigeant l'Université Laval, le sixième jour de mars 1853; 7° dans le sentiment unanime de toute la population qui est instruite, ou qui s'occupe d'éducation; 8° dans le décret de 1874.

A peine la patrie venait-elle d'acclamer l'Université Laval naissante, que Intrigue, s'échappant comme un démon de la Cité du Mal, s'en vint tendre des pièges à cette jeune et belle institution. Ce prince de la Cité du Mal réussit si bien dans tous ses projets, que Laval ne tardera pas de cesser de consulter Nos Seigneurs les Evêques qui lui donnèrent les recommandations nécessaires à sa création et à ses premiers commencements. Tombant de plus en plus sous l'empire de Intrigue, elle finit par ne plus vouloir recevoir leurs observations. Cela est établi par ce qui suit : « A une assemblée provinciale, elle (l'Université) leur a demandé une recommandation, un certificat; mais un Evêque du Haut-Canada, ayant rappelé que l'Université ne tenait aucun compte des Evêques suffragants, l'assemblée, malgré les instances de Mgr l'Archevêque, refusa net le certificat. »
Savez-vous, lecteurs, quel est celui que Intrigue

veut atteindre, en s'introduisant ainsi dans l'Université Laval ? C'est le saint apôtre Ignace, le prince de la cité du bien habitant le Canada. Intrigue, avec son génie malfaisant, mais pénétrant, prévoyait que le prince Ignace n'irait pas loin sans prendre les moyens de doter Montréal d'une Université catholique indépendante. C'est pourquoi il alluma au sein de Laval le feu de l'ambition et lui envoya des munitions de guerre et se mit à la tête de la campagne. O jours sombres qui vont passer sous le ciel de ma patrie ! Mais dans ces jours mauvais la cité du bien va nous envoyer des consolations et Ignace s'avancera invincible et lumineux, nous éclairera et nous soutiendra aux combats. O Ignace, notre chef, si vous restiez tranquille, il est certain que Intrigue s'enfoncerait dans les bas-fonds de Laval et ne reparaitra plus. Mais Ignace fit entendre ces paroles : “ Je dois veiller sur la foi et les mœurs de ces cinq cents étudiants qui ne veulent pas ou ne peuvent aller à Laval ; des devoirs rigoureux s'imposent à ma conscience, et, puisque je suis obligé de les remplir, laissez-moi voler dans la voie du bien. Pour confondre le monde, je dirai avec mon Divin Maître : je ne suis pas venu sur la terre pour apporter la paix, mais pour allumer partout le feu de la guerre.”

* *
*

Nous sommes en l'année 1859. Ce prince sage et saint parle d'avoir son Université à Montréal. Ne voulant pas faire répandre le sang, il envoie au général Intrigue par un officier nommé Franchise Droit une lettre renfermant ces mots sortis de la plume de l'archevêque de Québec, le 27 avril 1852 : “ Le Séminaire ne prétend point accaparer le monopole de l'enseignement, et son unique but est d'obtenir le commencement d'une université, en s'y prenant de façon à obtenir une fois ce qui pourra être obtenu plus tard pour d'autres maisons.”

Le capitaine Intrigue se trouve fort embarrassé. L'archevêque d'alors dut bien accueillir la question de

l'université distincte et indépendante à Montréal. Mais le chef Intrigue avait établi son camp dans l'Université Laval et persuada à celle-ci qu'elle avait pour domaine toute la province de Québec. Voyant que le général Intrigue voulait s'emparer de la province ecclésiastique de Québec, le prince Ignace se précipita sur les frontières de son diocèse avec une puissante armée. Un combat sanglant s'engagea, et l'armée ennemie fut forcée de battre en retraite. Inutile de dire combien les régiments du chef Intrigue ont été terrassés par les vaillants détachements d'Ignace commandés immédiatement par M. Vérité, M. Raison, M. Droit et M. Justice. Le pays acclamait Ignace vainqueur. Car le chef de l'armée ennemie a été contraint, pour éviter d'être fait prisonnier, de venir devant la cité du bien et de faire la déclaration suivante le 4 juin 1859 : “ Mais l'établissement d'une seconde université, qui serait aujourd'hui prématuré, deviendra avant bien des années utile et même nécessaire, d'autant plus que nous n'avons pas l'intention de faire de la nôtre le rendez-vous d'une jeunesse bien nombreuse. Nous savons trop ce qu'ont toujours été ces grandes réunions de jeunes gens pour vouloir que le nombre des élèves de chacune de nos facultés de médecine et de droit dépasse de beaucoup la centaine. Un peu de patience donc et le tour de Montréal viendra, non seulement sans inconvénient pour personne, mais pour le plus grand avantage de tous.”

Comme je viens de le dire, la patrie voyait en cela une victoire pour la Cité du Bien. Le magnanime Ignace, qui avait en horreur l'effusion du sang, avait pris, dans la circonstance, les conseils des honorables messieurs Modération, Prudence et Patience. Il n'aimait pas se servir de la voie des armes pour le succès de sa noble cause. S'il prit l'épée, c'était pour repousser l'ennemi et l'empêcher ainsi de passer les frontières. Quand bien même il aurait défait complètement l'armée d'Intrigue, il savait que la Cité du Mal aurait envoyé d'autres armées beaucoup plus fortes par le nombre ; et la vue de tant de guerres sanglantes jeta le

trouble dans son âme. Comme il éprouvait déjà beaucoup de douleur de voir que sous les coups redoublés des vaillants soldats de la Cité du Bien, l'armée abrutiée d'Intrigue était décidée à périr, ne pouvant vaincre, et qu'après cette victoire il prévoyait qu'il ne serait pas plus avancé, il accepta la fameuse déclaration mentionnée ci-dessus par laquelle Intrigue manifestait le désir de cesser le combat. Il feignit de croire qu'il y avait là une victoire qui le rendait maître de la partie occidentale du terrain universitaire. Il chante avec tous les autres cette victoire, qui, à ses yeux, n'était que momentanée. Mais, ayant pour guide l'honorable M. Sagesse, étant lui-même la sainteté pour tout dire en un mot, il savait bien que la déclaration du 4 juin avait été inspirée par cet officier rusé nommé Mensonge-Fourberie. Son intelligence éclairée lui mit sous les yeux l'avenir sombre qui était réservé au pays. Sa belle âme limpide s'agitait dans la perspective des tempêtes qui devaient bouleverser le Canada. Le feu de son amour pour le bien de ses fidèles sujets, pour la justice qui élève les nations, pour le bien-être physique, intellectuel et religieux de sa chère patrie, ce feu, dis-je, devint plus intense. Ne pouvant plus contenir l'amertume dont toutes les fibres de sa vie étaient inondées à la vue de tant d'obstacles que lui suscitait la Cité du Mal, il vint en présence de son innombrable armée et lui adressa les paroles qui suivent : " Braves soldats de la Cité du Bien, salut ! Vous êtes les vainqueurs du monde. A vous la gloire et la terre en partage, ici-bas, et la félicité éternelle, là-haut. Vos bras vigoureux et puissants auraient pu mettre en poussière tous ces pauvres malheureux rangés sous la bannière du chef Intrigue. Car ce tyran, inspiré de l'enfer, bien qu'il visse que son armée était trop faible, voulait la laisser périr sous les traits mortels jaillissant à flots de votre valeur invincible. Mais un de ses officiers, Mensonge-Fourberie lui conseilla de mettre bas les armes et de venir nous faire les aveux et les promesses que vous connaissez. D'ailleurs, je désirais ardemment que les rangs ennemis pussent sur-

" vivre au combat aussi nombreux que possible, craignant beaucoup pour eux les sombres cachots du feu éternel. Vous savez aussi que la grâce divine peut à tout instant convertir ces pauvres frères, qui, en ce pays, se plaisent trop souvent à vivre dans la Cité du Mal.

" Vous êtes convaincus maintenant, je suppose, qu'ayant bien des années, l'établissement d'une seconde Université deviendrait utile et même nécessaire à Montréal, que l'Université Laval n'a pas l'intention d'être le rendez-vous d'une jeunesse bien nombreuse.

" Je dois vous avouer que je ne peux ajouter foi à la sincérité de Laval en cela. Au fond de cette déclaration il n'y a rien autre chose que ce qu'on appelle Mensonge Fourberie. C'était ma conviction quand je vous ai commandé de cesser la bataille.

" Pour le moment, j'ai décidé de ne pas prendre les armes. Il faut plus compter sur le ciel que sur notre bravoure. J'espère que la divine Providence va conduire les choses de manière que nos ennemis viennent à ouvrir les yeux à la lumière. Mais hélas ! . . . Puisque nous sommes tous enrôlés sous la bannière du Christ, embrassons avec courage les combats du Seigneur. Nous aurons toujours des ennemis nombreux à combattre. Tenons-nous prêts. Il est bon que je vous fasse connaître les secrets de l'avenir. C'est un avenir de tempêtes et de bouleversements. En face de tant de malheurs qui se déroulent devant mes yeux étonnés, je sens mon ardeur s'éteindre et mon courage s'affaïssir. Le zèle que je vous porte me donne la force de tout vous prédire ce qui doit arriver à nous tous. Nos ennemis vont devenir si nombreux et si forts qu'ils paraîtront avoir l'avantage de la position sur nous et qu'ils réussiront même plus ou moins à nous faire regarder comme vaincus. Je vous préviens d'avance, néanmoins, qu'ils ne pourront se vanter que de victoires apparentes. Mais vous n'oublierez pas que dans le fond nous seuls seront les victorieux et qu'un jour viendra où

“ l'héroïsme de notre courage forcera la terre à nous acclamer comme les vrais vainqueurs. Cette victoire qui devra couronner glorieusement toutes nos luttes et toutes nos fatigues, se manifestera, je l'espère, dans toute son éclat en 1881 ou en 1882.

“ De nos jours à cette époque enviable de liberté et de progrès, voici l'indication des années où il nous faudra en venir aux mains avec nos ennemis, en 1862, en 1863 et 1864, en 1865, en 1872, en 1874, en 1878, jusqu'en 1881, et probablement durant plusieurs autres années.

“ On attribuera les causes de toutes ces misères qui nous sont destinées, aux manœuvres du chef Intrigue, aux calculs méchants de la reine Ambition, aux plans injustes d'un officier, appelé Matériel, et à d'autres tristes personnages qui se réfugient dans l'Université Laval.

“ Pendant ce temps-là, les sept-huitièmes de la jeunesse catholique aspirant aux professions libérales seront dans un état d'abaissement ou d'infériorité et ne pourront avoir l'avantage d'être sous cette direction spirituelle, si nécessaire à leur persévérance dans le bien, au milieu de tous les dangers du monde.

“ A la vue de ce tableau bien sombre, je voudrais éloigner de moi le calice d'amertume. Mais, invoquant les secours de la force divine, j'embrasserai les combats de la justice et, aidé de votre énergie et de votre constance dans de bonnes et saintes dispositions, nous arriverons tous à la victoire. Ce triomphe, nous l'aurons en 1874, dans presque toute sa splendeur; mais à peine sortirons-nous du champ de bataille pour venir dans nos domaines avec les honneurs du combat, que nos ennemis ayant recruté des forces de tout côté, marcheront à notre rencontre pour s'opposer à notre passage, et c'est alors que la guerre deviendra plus terrible que jamais. Pour le présent, ne nous décourageons pas, ayant recours à la prière qui fera descendre dans nos âmes cette rosée de grâces célestes qui les rendront invincibles. Quant aux forces humaines qu'il ne faut négliger,

“ nous aurons les services des princes suivants :
“ Logique, Justice, Droit, Honneur, etc.”

Lecteurs, comment pourriez-vous rester indifférents ou vous opposer, lorsque la voix d'Ignace se fait entendre? Il nous entraîne au bien, il nous fait aimer le beau, il réveille en nous le sens divin, son âme est si rayonnante et si belle que son corps nous paraît tout transparent! Oh! Ignace, vous êtes si proche de Dieu, vous nous représentez à un si haut degré les vertus et les traits du Christ, que nous nous sentons portés vers vous comme par des charmes divins! Oh! Dieu tout-Puissant! qu'il est lumineux par son intelligence et magnanime par son cœur celui que vous nous avez donné pour nous faire marcher dans la voie qui conduit à vous! Nous suivrons ce vénéré père sur le chemin des vertus, et, si pour vaincre les obstacles, nos corps doivent périr, nous irons par la mort de nos corps, victimes de notre héroïsme, chercher la victoire et la vie au sein du ciel, où Ignace, notre force sur la terre, sera notre gloire pour nous faire donner les premières places au banquet de la félicité éternelle. C'est ainsi, lecteurs, que parlaient tous les habitants de la Cité du Bien, après avoir entendu le héros, le roi de cette cité, comme vous venez de le voir.

* * *

Ignace, le Grand, voyant que l'Université Laval ne pouvait attirer à elle les quatre cinquièmes de la jeunesse catholique se destinant aux professions libérales, se mit en frais d'exécuter le projet de l'Université catholique à Montréal. Il en informe la Propagande, dans une lettre du 15 mars 1862.

C'est alors que le prince Intrigue déploya toutes les ressources de son génie et de sa puissance pour susciter des difficultés effrayantes, à Rome, contre le magnanime Ignace, qui seul pouvait y faire face et résister. Il n'est pas étonnant que les deux armées, après s'être livré de terribles combats dans la Ville Eternelle, s'en revinrent au pays, sans pouvoir se considérer ni l'une

ni l'autre comme vaincues ou comme victorieuses, bien qu'en réalité la palme devait être donnée à l'armée du noble Ignace. On laissa à Rome des problèmes si difficiles à résoudre, que la Ville Sainte, avant de décorer de cette palme le valeureux et invincible Ignace, lui demanda de vouloir bien attendre quelque temps, comme cela est constaté par une lettre datée de Rome, le 31 mai 1862.

*
**

Notre vénéré prince, Ignace sans peur et sans reproche, fait de nouvelles instances pour obtenir son université à Montréal; mais Intrigue, Ambition, et surtout Injustice s'envolent à l'Orient, portés par les ailes de ce mauvais ange qu'on appelle Démon. Arrivés à Rome, ils se donnent des airs de saint, ils se présentent comme des martyrs, à cause de leur amour et dévouement pour Laval, dans laquelle ils avaient, disaient-ils, la plus noble et la plus sainte cause à défendre. Ils disaient qu'il fallait vaincre ou mourir pour Laval. Ensuite ils se lancèrent, avec une armée nombreuse comme une légion, contre celle de la Cité du Bien. En même temps, ils avaient organisé et laissé en embuscade une autre puissante armée, en Canada, pour surprendre partout les innombrables troupes d'Ignace, et les faire périr pour se rendre maîtres de tout le terrain et prendre les meilleures positions.

Le St-Siège, de son côté, travaillait fortement à débrouiller la question. Rome voulait donner la palme à qui l'aurait méritée. Les difficultés étant devenues plus compliquées par suite de ces derniers événements et par le fait surtout que l'armée de la Cité du Mal, mise au service de Laval, se transformait en ange de lumière et prenait tous les moyens de se faire regarder comme odieusement persécutée, la S. C. de la Propagande se trouva encore forcée de retarder la solution. La décision que cette solution devait comporter se fit donc encore attendre.

Malgré une supplique officielle adressée au Saint-

Siège, le 19 décembre 1864, par le persévérant Ignace, marchant toujours à la tête de son armée, Rome ne put hâter la solution, dont la difficulté était encore augmentée par des obstacles nouveaux qu'apportait, chaque fois, l'armée combattant pour Laval. Le 28 mars 1865, Ignace apprit qu'il fallait se résigner à attendre encore. Sans perdre patience, se conformant à tout ce qui venait de Rome, il vole de combats en combats pour le bien de son pays. Dans une lettre du Cardinal Préfet de la Propagande, en date du 8 juin 1865, adressée à Mgr de Tloa, on a une preuve de la lutte incessante que le génie du bien, personnifié dans Ignace, faisait contre le génie du mal, personnifié dans les avocats de Laval, ou plutôt dans les chefs de cette armée infernale dont Laval avait les services. Il était difficile pour le Saint-Siège de s'apercevoir comment Laval complotait contre Montréal et contre le pays, avec cette armée diabolique à laquelle elle avait l'impiété de lui donner les plus beaux titres et les plus belles recommandations. Voilà pourquoi Intrigue et Ignace se livraient des combats si acharnés auprès de la Ville Eternelle. Le 17 août 1865, Rome ordonna aux deux armées rivales de cesser leurs batailles, et enjoignit aux chefs d'attendre une décision devant mettre fin à toutes leurs dissensions et à toutes les causes qui les entraînaient à la guerre.

*
**

Au mois d'octobre de cette année, l'intrépide Ignace résolut de tenter un suprême effort pour écarter tous les embarras, éloigner tous les obstacles, dissiper tous les nuages dont Intrigue et tous ses gens de guerre avaient accablé Rome, en vue de retarder le jugement final. Ignace savait qu'il était le vainqueur, car son triomphe était acclamé dans le pays de la Vérité et de la Justice. Fort de ses droits, à la défense desquels, la Cité du Bien, en Canada, se vouait avec un courage invincible, il marche à son but: celui d'éloigner pour toujours de ses domaines le pied étranger qui les profanait, et de se faire reconnaître, par là, comme le seul maître de

la région occidentale du pays universitaire dans la province de Québec.

De son côté, Intrigue ramasse toutes ses troupes dispersées et leur communique ses plans de guerre. Ils sont effrayants, tant qu'ils respirent de malice infernale.

Oh ! Ignace au cœur d'or, rempli de mansuétude ! Ignace, autre Christ persécuté, vous allez d'autant plus souffrir que votre amour pour le bien de vos sujets est plus grand ! Oh ! Dieu, père de toute justice, donnez de longs jours à cet autre père dont vous vous servez pour la faire descendre sur les hommes. Frappez de votre bras vengeur ses plus forts ennemis, et permettez qu'Ignace vive encore en 1881, et qu'il reste toujours en ce monde tant que ses adversaires ne seront pas confondus.

Les nobles fils de Loyala, la phalange la plus redoutable de la milice sainte dans la Cité du Bien, se mettent en avant avec Ignace. En même temps qu'ils envoient de nombreuses troupes à Rome pour combattre les légions d'Intrigue qui veulent se rendre maîtres des sentiments et des faveurs de cette Ville Sainte, ils appellent à leur secours l'armée politique de la Chambre d'Assemblée à Québec. Les combats qui vont s'engager seront plus terribles que jamais, en ce pays seulement : à Rome il n'y aura qu'un procès où les chefs des deux armées ennemies seront entendus.

Intrigue, plus habile que jamais à la guerre, fit tant de ses pieds et de ses mains qu'il vint à bout d'avoir des renforts fournis par les états tributaires de Laval. Ces états sont : l'état appelé " Les Difficultés," ayant pour chef Droit exclusif En Contradiction Avec Lui-même ; l'état nommé " Approbation De l'Episcopat " et gouverné par Exagération Hypocrite ; l'état connu sous le nom d' " Entente Formelle " dont le gouvernement est entre les mains du fils de Mensonge-Fourberie ; l'état fameux qu'on appelle " Les Sacrifices ou Dépenses Enormes," et dont le gouverneur est le Très Respectable Matériel ; l'état désigné sous le nom de " Non Expédire " et qui a pour chef Mauvaise Foi ; l'état appelé les " Quatre Lettres " et dont le représen-

tant de l'autorité porte le nom de Sans Preuves ; l'état qui se nomme " Proposition d'Affiliation en 1870," et qui est sous le commandement de Egoïsme Perfide et de Basse Jalousie ; l'état appelé " Réponse au Télégramme " et qui est gouverné par deux abominables tyrans, Mensonge Malhonnête et Déloyauté Criante.

Avant de commencer le combat, Intrigue leva la voix ainsi en présence de son immense armée : Soldats, la victoire ou la mort ! Vous êtes l'armée invincible et la terreur de vos ennemis. Que la victoire couronne votre bravoure et que la mort ou l'esclavage soit le partage de tous ceux qui viendront contre vous sur le chemin des conquêtes. Honneur à vous ! Avancez, voici l'ennemi, etc. . .

Ignace et tous ses généraux, Vérité, Logique, Justice, Honneur, Droit, etc, se trouvent à la tête de l'armée intrépide de la Cité du Bien. Ignace, voyant approcher l'ennemi, envoie à Intrigue une lettre dans laquelle il lui demande de ne pas se servir des armes et de faire juger la cause devant quatre juges choisis dans le pays de La Justice et devant lesquels seront appelés à discuter les généraux. Intrigue consent à cette demande.

Quatre juges étrangers sont assermentés.

Droit Exclusif En Contradiction Avec Lui-Même prend le premier la parole : Une chose qu'on fait, à la demande de l'autorité, et qui se réalise au milieu des plus grandes difficultés doit avoir droit à la protection de cette autorité et exister seule. Or, l'Université Laval, après les instances réitérées de Mgr l'Archevêque Turgeon et de tous les Evêques de la province, a été lors de sa fondation accompagnée de bien des difficultés. Donc cette Université doit rester seule sous le soleil du Canada.

Logique répond : notre Prince Ignace sent depuis longtemps le besoin d'une Université Catholique à Montréal. Les autorités qui lui démontrent la nécessité de cette Université, se trouvent dans ces pays qu'on appelle, Vrai, Juste, Bon, Devoir, Conscience. Or le projet d'une Université à Montréal a suscité bien des tempêtes, a été cause de bien des guerres, et est encore

cause du sang qui va se répandre. Donc, cette Université qu'on veut établir, devra exister, je ne dirai pas seule, mais pour répondre aux sept huitièmes de la jeunesse catholique aspirant aux professions libérales.

Exagération Hypocrite se lève et dit : L'Université Laval est une œuvre provinciale et doit exister seule dans la province de Québec. Ce qui le prouve, ce sont les encouragements des Evêques, leur approbation concernant les vues du Séminaire, le projet de charte, les attributions des officiers, l'enseignement, la discipline, etc.

Vérité réplique comme suit : Je me rappelle les joies du pays qui ont salué le berceau de l'Université Laval, en 1852. L'Evêque de Montréal voulait que cette Université fût provinciale, comme la chose est constatée par une lettre de ce prélat, en date du 31 mars 1851. Mais, l'Archevêque de Québec et le Séminaire, avaient des vues très peu étendues. Une lettre de cet Archevêque à Mgr de Montréal, en date du 27 avril 1852, déclare formellement que le Séminaire ne prétend point accaparer le monopole du haut enseignement, que ce n'est pas l'intention du Séminaire, d'empêcher les autres diocèses en cette province d'avoir d'autres Universités catholiques, et que Laval ne serait qu'un commencement d'université. Alors, l'Evêque de Montréal, voyant qu'à Québec on ne voulait pas accepter ce qu'il suggérait, s'assura que l'Archevêque de Québec et le Séminaire, une fois transformé en Université, ne s'opposeraient jamais à la fondation d'un pareil établissement à Montréal ; cela est prouvé par une lettre du 4 mai 1852. De plus, avant de signer la supplique, l'Evêque de Montréal eut soin d'arranger les choses de telle manière que, la future Université ne devant pas être la seule et unique Université dans la province de Québec, elle prendrait, au moins, les moyens d'affilier les collèges et les Ecoles des corps professionnels de la dite province. C'est ce qui est établi par sa lettre à l'Archevêque, en date du 14 mai 1852.

L'Université Laval fut ensuite instituée. Certes, bien

qu'elle ne devait être provinciale qu'en un certain sens, c'est-à-dire, en ce sens qu'elle devait s'affilier toutes les maisons de haute éducation, etc., et permettre ainsi à tous les jeunes gens se livrant aux hautes études, d'obtenir les diplômes, etc., la patrie avait grandement raison de se réjouir, en attendant que Montréal ait son université catholique. N'ayant pas d'université catholique, les Evêques durent être heureux de donner leur appui à la supplique du Séminaire de Québec désirant devenir Université, et de donner leur approbation à tout ce qui concernait cette future Université. De tout ce qui précède, résulte-t-il pour l'Université Laval le droit d'être la seule et unique Université dans cette province ? Il faut être Exagération-Hypocrite pour établir ainsi un tel droit.

Mensonge-Fourberie, déjà piqué par le discours précédent, leva ses yeux indécis vers les juges et fit son plaidoyer comme suit pour Laval : Combien ont été grandes les difficultés qui ont accompagné la fondation de l'Université Laval ! Combien sont immenses les sacrifices que le Séminaire de Québec s'est imposés pour mettre cette Université au rang des premières Universités du monde ! Or, je vous le demande, comment aurait-on pu lutter contre de si grandes difficultés et s'imposer d'aussi grands sacrifices, si on n'eut pas eu l'appui des Evêques et si on n'eut pas fait une *entente formelle* qu'on n'exigerait pas d'autres Universités catholiques dans la province ecclésiastique de Québec ?

Donc l'Université Laval doit avoir seule une place sous le soleil du Canada. Vérité confondit ainsi son adversaire : Jusqu'à quand, Mensonge-Fourberie, abuseras-tu de Vérité ? On parle effrontément et sans honte d'une *entente formelle*, que Laval aurait seul le droit d'exister dans la province ecclésiastique de Québec. Que Mensonge-Fourberie exhibe la pièce, le document faisant foi de cette *entente formelle*. Il n'existe pas de pièce justificative. La seule *entente formelle* qui ait été faite entre l'Archevêque Métropolitain, le Recteur de l'Université de Québec et les Evêques, est celle-ci : que l'Université Laval ne serait qu'un commencement d'Uni-

versité, et que quand viendrait, aux autres Evêques, le tour d'avoir une Université dans leur ville épiscopale, ou leur diocèse, on serait tenu de les aider à l'avoir. C'est ce que prouvent 1° une lettre de Mgr l'Archevêque de Québec, en date du 27 avril 1852; 2° une lettre datée du 4 mai 1852, de Mgr de Montréal à Sa Grâce l'Archevêque de Québec; 3° une lettre du Recteur de l'Université Laval, en date du 4 juin 1859; 4° une lettre de Mgr de Montréal à Mgr Turgeon, en date du 15 mars 1852; 5° le fait certain que l'Université Laval a éliminé les Evêques de sa direction; 6° le fait indéniable que l'Evêque d'Ottawa a obtenu une Charte civile pour faire du Collège des Oblats, en cette ville, une Université, pour l'érection cononique de laquelle on attend plus qu'un moment favorable; 7° le fait que Laval ne répond aux besoins que d'un huitième de la jeunesse catholique se destinant aux carrières professionnelles.

Donc Montréal doit avoir son Université catholique indépendante.

Matériel, avec sa lourde obésité, se lève et dit qu'il va faire connaître ce qu'il pense par rapport au droit de l'Université Laval d'être la seule Université catholique dans la province de Québec: fille légitime du zèle vraiment apostolique d'un des princes de l'Eglise dans l'Amérique Septentrionale, l'Université Laval a été bien élevée. Elle était appelée à faire beaucoup de bien dans le monde physique comme dans le monde métaphysique. De bonheur, je m'aperçus qu'elle avait un penchant très-prononcé pour un de mes fils, M. La Monnaie-Matériel. J'en étais fier et désirais fortement qu'il se marie avec la belle Université Laval. J'aimais tendrement ma chère épouse, mais dès que la ravissante Université s'est trouvée en amour avec mon fils, je sentis mon cœur se partager. Je me disais, si je ne peux épouser la charmante Université, j'aurai au moins le bonheur de l'étreindre contre ma poitrine brûlante, lorsqu'elle sera devenue la douce moitié de cet autre moi-même, mon enfant chéri, mon La Monnaie. L'Université avait bien raison de se lier pour la vie à Monsieur La Monnaie. Car, pour construction de trois vastes

édifices, pour musées, pour collections de toutes sortes, pour bibliothèques, etc., le Séminaire de Québec, dont l'Université Laval n'est qu'une transformation, a envoyé, à mon fils La Monnaie, la somme de 300,000 piastres, et lui envoie annuellement la somme de 12,000 piastres pour le maintien de l'établissement.

Voyant qu'ils voulaient s'engager dans les liens du mariage, après s'être rendu mutuellement de si grands services, je dis à la Reine du Monde Immatériel, en Canada, l'Université Laval, que je consentirais à lui donner mon fils. Je mis une condition, par laquelle j'obligeais Laval à porter sept fois plus d'attention et de dévouement à mes Etats qu'à l'Empire Métaphysique où l'appelait sa mission. Elle accepta cette condition et exigea que mes Etats en compensation lui deviendraient tributaires. On devint d'accord et le mariage se conclut. Dans cette alliance de mon fils avec Laval, nous avons tous ensemble des avantages incalculables. Mais ce qui comble nos jours de bonheur, c'est de voir que l'Université Laval aime toujours éperdument La Monnaie. Elle veut toujours l'avoir auprès d'elle, ne veut pas qu'il sorte un instant et ne cesse de lui prodiguer mille caresses et de l'enivrer de délices les plus suaves. Moins elle s'occupe des choses du monde intellectuel et du monde religieux, plus La Monnaie est heureux et plus lui et moi nous faisons notre affaire. Dans l'ordre scientifique et dans l'ordre religieux, elle néglige les sept-huitièmes de la jeunesse catholique se destinant aux professions libérales et au sacerdoce. Elle ne prend les soins que d'un huitième. Voilà ce qui fait notre progrès.

Donc Laval doit être, dans la province de Québec, la seule Université Catholique de droit et de fait. Comme elle prend nos intérêts plus qu'une autre ne pourrait certainement faire, il est de mon devoir de m'opposer à ce qu'une institution rivale vienne nous gêner.

Quant à la banqueroute intellectuelle et à la banqueroute morale dans laquelle peut tomber les sept-huitièmes de cette jeunesse aux soins desquels l'Université pourrait se consacrer, nous n'en prenons aucun souci.

Droit, la figure illuminée, embrassant de ses yeux limpides le ciel et la terre, fit un discours dont voici le résumé : En parlant en faveur de Laval, Matériel a parlé pour lui-même. Il ne pouvait ainsi donner une preuve plus écrasante du droit que la Patrie et la Religion ont d'avoir une Université Catholique à Montréal, celle de Québec ayant failli à sa mission.

Quand bien même, maintenant, Laval eut fait tout son possible pour répondre à l'attente générale du pays, il aurait été évident qu'elle n'aurait pu être suffisante pour tous les besoins de l'importante région de Montréal, qui comprend toute la partie occidentale de la province de Québec.

Donc Montréal doit avoir son Université.

Mauvaise Foi, avec son air insupportable, parle comme un insensé : On s'est adressé déjà plusieurs fois à Rome pour faire ériger canoniquement une Université indépendante à Montréal, et chaque fois le Préfet de la Propagande a répondu : " Non Expedire." Donc il faut obéir à Rome ; donc Laval a droit d'être, ici, la seule Université.

Franchise Droit répond : Ces lettres sont complètement dépourvues de raisons militant en faveur du droit de Laval d'avoir seule, en cette province le privilège de conférer les honneurs universitaires. L'Evêque fait, à plusieurs reprises, instance auprès du Saint-Siège, on lui répond : attendez, et Mauvaise Foi tire de là la preuve que le pays doit se contenter de l'Université de Québec. Apprenez une chose, honorables Juges, apprenez que tous les habitants de Non Expedire sont malades et bien faibles depuis qu'ils sont passés sous la domination de Mauvaise Foi. Ils reviennent tous aujourd'hui dans la Cité du Bien et vont se rejoindre à nous — Mauvaise Foi se trouve bien planté maintenant.

Sans Preuve se lève et, ne pouvant s'empêcher de rire, suivant son habitude, dit : quand je parle, tout le monde rit de moi, c'est pour cela que je ris le premier. Quatre Evêques viennent d'écrire quatre lettres pour la cause de Laval. Donc Montréal ne peut avoir son Université. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Logique répond : quand Sans Preuve argumente on finit toujours par ne rien voir. Car on ne peut s'empêcher de reconnaître que les conclusions sont toujours de Sans Preuve. Il lui prend continuellement envie de parler et il ne prouve que ceci : que c'est lui qui parle sans nous permettre de constater rien autre chose que c'est Sans Preuve qui argumente sans preuve.

Egoïsme Perfide se contente de dire que l'Université Laval a voulu affilier l'Ecole de Médecine et l'Ecole de Droit à Montréal, et Basse Jalousie en conclut que cette ville ne doit pas se plaindre de Québec et ne pas faire d'un reproche mal fondé un argument en faveur de sa cause.

Vérité affirme qu'en 1860 et en 1862, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal fit des démarches auprès de l'Université Laval pour obtenir d'elle une affiliation et que cette Université a toujours été intraitable, malgré tous les sacrifices et toutes les concessions possibles de la part de l'Ecole en faveur de cette institution ambitieuse de Québec. Il apporte comme preuve un document renfermant le témoignage du corps respectable des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, document signé par le Président et le Secrétaire de cette Ecole et daté du 16 décembre 1872 ; il lit aussi une lettre authentique du Recteur de l'Université Laval, en date du 20 octobre 1862, et qui démontre clair comme le jour la persistance de cette Institution "à refuser aux collègues et aux corps professionnels enseignants, des conditions honorables d'affiliation." Vérité ajoute qu'en 1870, l'Université Laval poussa, il est vrai, la condescendance jusqu'à offrir une Succursale aux Ecoles de Droit et de Médecine qui sont à Montréal. Il établit, preuve en mains, que ces offres de la part de Laval étaient inacceptables, tellement qu'il valait beaucoup mieux pour ces Ecoles de ne pas s'en occuper plutôt que de consentir à une affiliation qui ne serait pas honorable aux Professeurs ni avantageuse aux élèves. Pour appuyer cela, il cite le document de 1872, qu'il venait d'avoir en sa possession, et il réfère aux archives de l'Ecole de Médecine et de l'Evêché de Montréal.

Honneur se lève aussitôt et s'écrie : donc Laval doit rester à Québec, et nous autres à Montréal, donc il faut avoir ici notre Université.

Mensonge Malhonnête, aussi prétentieux que pédant, toujours rempli de lui-même, se lève avec son air dédaigneux et se borne à ces quelques mots : Honorables Juges, je dois vous avouer franchement que l'argumentation de nos adversaires ébranle parfois fortement la justice du droit que nous défendons. Mais quelqu'excellents que puissent paraître leurs arguments ils ne peuvent tenir devant les deux réponses, faites par le Cardinal Barnabo, aux deux télégrammes de Mgr l'Archevêque de Québec. La première question posée à Son Eminence par le Métropolitain est celle-ci : "*Primo. Décrets sur l'Université Laval sont-ils révoqués?*" le Cardinal répond : non. La deuxième question posée à Rome se lit comme suit : "*Secundo. Evêque Bourget peut-il s'adresser au parlement avant révocation formelle?*" le Cardinal Barnabo répond encore : non.

Donc, s'écrie tout à coup Déloyauté Criante, Rome se déclare pour nous, donc le parlement de Québec ne doit pas octroyer de charte universitaire aux gens de Montréal.

Justice indigné, déploya dans sa réplique à ces deux imposteurs, une éloquence si persuasive et si chargée de preuves écrasantes contre eux, qu'on entendit partout des tonnerres d'applaudissements et que les sujets de ces deux cruels tyrans, se rangèrent tous du côté de la Cité du Bien. Ce n'était pas assez de travailler pour le mal à Rome, en prenant tous les moyens d'empêcher un triomphe portant en lui-même le véritable secret de la prospérité et du bonheur de la province de Québec !... Oh ! abomination..... On a recours ici à des moyens contraires à l'honneur et répudiés par la morale. Parmi tous ces moyens, il y en a un qui répugne au gentilhomme et dont l'idée fait horreur à la conscience d'un vrai catholique, aimant sa religion et son pays. Ce moyen remarquable par sa malice infernale, consista à défigurer les faits, en posant au Cardinal Barnabo, par télégrammes, deux questions ayant pour effet de faire

croire à Rome, que Mgr Bourget travaillait ici pour son Université, en annonçant partout que les Décrets érigeant Laval, étaient révoqués, et en disant partout, qu'il pouvait, en dépit du St-Siège, s'adresser au parlement pour la Charte Civile. Rien qu'à y penser, c'est effrayant pour quiconque connaît l'histoire de cette lutte entre Québec et Montréal, à propos de la question universitaire. Voilà ce qui a été matière du discours de l'orateur Justice, en réponse aux deux méprisables et odieux tyrans, dont ma plume ne veut plus écrire les noms.

Les juges rendent la sentence. Elle est favorable à la Cité du Bien. Ils font une charge terrible contre Laval et tous ses alliés. Ils les appellent la gangrène de notre beau et bon pays, ou la plaie de notre corps social. Ils se prosternent tous devant Ignace et le reconnaissent comme un vrai martyr. Oh ! Ignace, disent-ils, en terminant, vous êtes la force de notre patrie, la gloire de notre religion, l'âme du peuple canadien-français. Nous le croyons tellement, que si cette âme se retire, la nationalité canadienne-française séchera comme un arbre sans sève et sans vie.

Tout le monde de la Cité du Bien, en Canada, parlait de même. Ignace était encore vainqueur. Mais, enfin, le sera-t-il à Rome ? Oui, et bientôt. Peu après le jugement des Juges, la Ville Sainte chargea Mgr Désautels d'apporter à Ignace, vainqueur, la palme de la plus belle de toutes les victoires. Par cette victoire, Montréal, il est vrai, n'avait pas encore le droit sacré de ne plus avoir de rapports avec Québec, relativement à la haute éducation. Mais ce droit devait nécessairement sortir de ce triomphe, comme le fruit sort de son arbre. Voilà pourquoi la palme envoyée par la Ville Eternelle au héros de la Cité du Bien, en Canada, causa la plus grande joie aux catholiques sincères de ce pays. Connaissez-vous cette palme ? C'est ce document important du 28 juillet 1874, par lequel la S. C. de la Propagande permettait, et même ordonnait l'établissement d'une Université catholique à Montréal. Laval ne se tint pas pour battue. Montréal venait de la vaincre

sans la condamner à mourir. Montréal ne voulait que sa part, et laissait son ennemie vivre en paix sur son rocher québécois et entouré d'une belle chaîne de montagnes. Laval se dressa sur son rocher et s'écria, dans un orgueil insensé : " Je suis le seul foyer de lumières en Canada. La religion et la patrie m'imposent le rigoureux devoir de répandre partout, en cette Amérique, les lumières de la vérité. Sans moi, tout paraît ténébreux, tout n'est qu'erreur et folie; avec moi, la nature entière s'embellit, tout renaît à la vie. Ces grands phénomènes sont dûs au fait que je crains ces réunions trop nombreuses de jeunes gens, au fait que je donne abri à pas plus d'une centaine d'étudiants, et au fait que les sept huitièmes sont livrés à des mains profanes et parfois meurtrières. Il faut donc que la puissance de mon enseignement soit bien grande, pour qu'elle fasse en sorte que mes quelques élèves aient une influence si considérable sur les destinées heureuses du pays. Il faut donc que je demeure seule et que je ne souffre même pas qu'on ne me copie ailleurs. Il m'est donc nécessaire de m'opposer à l'exécution du décret que Rome vient d'émaner en faveur de Montréal."

Intrigue et Matériel, voyant que l'orgueil gonflait tant Laval et qu'elle ne s'occupait nullement de la moralité de sa conduite, lui déclarent que jamais ils ne l'abandonneront. Ils lui disent qu'il est possible d'empêcher le Décret d'avoir son effet à Montréal. Laval, chère amoureuse, nos amours, joignez-vous à nous et partons pour Rome.

Ils arrivent, en pleurant, à la Ville Sainte. Ils se donnent comme martyrs ! Ils font sophisme sur sophisme, et concluent que Laval va mourir d'inanition si le décret s'exécute à Montreal. Intrigue se fait passer pour Vérité et Matériel pour Dévouement, et Laval, s'appuyant sur ces deux mauvais génies, déploie tout ce qu'elle peut, avec ses deux avocats transformés en ange de lumières. La Sacrée Congrégation se voit en face de problèmes les plus difficiles. Pour engager les Cardinaux à bien examiner la situation où se trouvait

Laval par suite du décret, et, ainsi, pour faire retarder l'accomplissement de la décision et empêcher finalement cette décision, ou ce décret d'avoir son application à Montréal, Laval promet de faire disparaître tout ce qui pourrait donner à Mgr de Montréal raison de se plaindre, ou de chercher à avoir une Université indépendante. Les discours, prononcés par Laval et ses avocats, sont si sophistiques et si éloquents, et font preuve de tant de religion et de dévouement, que le Cardinal Préfet en est profondément impressionné et devient sympathique à Laval.

La décision de 1874 n'est plus qu'une lettre morte. Ignace espère encore. Il ne faut pas croire que Laval pourrait toujours tromper Rome. Mais ce n'est que trop vrai, le Décret de 1874 est révoqué et quelques temps après arrive le fameux Décret de 1876.

*
*
*

Hélas ! est-il vrai que la ville de Montréal sera obligée d'épouser Laval avec toutes ses imperfections, ses défauts, ses vices ? Comment lier à Laval la ville de Montréal et tout le pays ? Faut-il mettre de côté ce conseil de Confucius : " Tâchez de ne pas contracter des liaisons avec des gens qui valent moins que vous. Attachez-vous aux hommes qui valent davantage ; faites-vous un honneur de les suivre, un devoir de les éгалer." Oh ! Université Laval pleine de mensonges, vous ne rougissez pas d'avoir abusé des sentiments de Rome ! Massillon a bien raison de dire que " dans l'esprit des ambitieux, le succès couvre la honte des moyens."

Malheureuse Université Laval, vous marchez la tête haute avec le Décret du 1^{er} février 1876 ! Votre joie ne sera pas longue : " la fausseté, vous dit Démophile, ne peut longtemps se soutenir, elle n'a qu'un instant pour tromper." Vous oubliez votre coupable passé et l'illusion du moment vous met sous les yeux l'avenir le plus beau. Mais j'entends la voix de la Sagesse vous dire : " Celui dont le cœur est faux et la marche tortueuse, est souvent pris dans ses filets."

Hypocrite Université Laval, vos allures heureuses semblent nous dire que vous n'avez pas à craindre le jugement de Dieu pour avoir fourni comme base de cette Décision romaine tout ce qu'il y a de plus contraire à la vérité et de plus méprisable ; vous vous imaginez encore dans votre effervescence et votre étourderie que le mal peut vous faire marcher de triomphe en triomphe. Pourtant De Maistre doit vous crier à l'oreille en ce temps-ci que " tout méchant est un bourreau de lui-même." Oui ! Laval, avec le Décret de 1876, vous triompherez ; mais votre succursale à Montréal, qui sera votre triomphe, sera emportée aussitôt avec la poussière par les vents de la Justice que la Cité du Bien déchainera contre vous. Vous deviendrez si stupide, après que vos hypocrisies, vos mensonges, la fausseté de votre conduite aura été dévoilée, que dans votre ineptie vous commettrez la bêtise de fermer vos portes en vue d'exciter la pitié publique. Pendant qu'ainsi vous chercherez les sympathies du monde, sans penser à revenir dans la voie du bon sens, vous pourrez peut-être vous rappeler cette vérité énoncée par Nicole : " Le monde ne donne rien pour rien."

Voltaire, qui avait parfois du bon sens, disait :

" Le Sage en ses desseins

" Se sert des fous pour aller à ses fins."

Or, Laval, écoutez bien, celui qui agit suivant l'esprit du monde et ne tient pas compte de la moralité de ses actes, est le plus grand des fous, puisqu'il compromet son vrai bonheur ici bas et sacrifie sa destinée heureuse là haut. C'est ainsi qu'on peut vous juger. Donc la Cité du Bien peut s'appuyer sur votre victoire pour voir ses espérances se réaliser un jour.

Elle peut calculer la portée de tout ce que vous entreprenez et de tout ce que vous gagnez pour déterminer d'avance qu'elle sera votre situation et quels seront les avantages que nous aurons sur vous.

Après la Décision de 1876, Ignace conduit toutes ses troupes dans la Cité du Bien. Il avait reçu de rudes coups à la bataille, il portait les marques de son cou-

rage invincible. Sous ses cheveux blancs portant le poids des années, rayonnait une figure pleine des pensées du ciel et remplie de douceur. Qu'il est beau, Ignace ! Qu'il est fort, cet homme de Dieu ! Qu'il est aimable, affable, magnanime ce héros de la Cité du Bien ! Persécuté de toute manière par la Cité du Mal, comme un autre Pie IX, terrassé par la maladie, épuisé par suite de tous ses longs combats, il sentait qu'il approchait au seuil de l'éternité et désirait ardemment quitter la terre. Ce martyr de la persécution déchainée contre lui par la Cité du Mal en Canada, abandonne le commandement de la Cité du Bien et alla s'enfoncer dans la solitude pour jouir des douceurs de la paix et se préparer à son prochain passage dans la patrie d'Abraham et des Saints.

Cet illustre Patriarche, en faisant ses adieux à tous ses nombreux enfants et en les bénissant tous leur dit ces paroles : " Mes enfants, aimez toujours l'Eglise, votre mère, et soyez-lui toujours obéissants. Soyez toujours respectueux et soumis à tous vos Pasteurs. Par là, vous serez dans la voie qui conduit à la prospérité dans le temps et à la félicité éternelle dans l'autre vie. Je remets le commandement à mon successeur, qui vous fera marcher dans le bien. Quant à moi, je me sépare de vous aujourd'hui pour m'en aller mourir en paix dans ma retraite du Sault-au-Récollet. Mais tant que j'aurai un souffle de vie, je prierai sans cesse pour vous et pour que vous soyez toujours de fidèles sujets. Que la concorde règne continuellement au milieu de vous. Soyez tous d'accord devant le Décret que Laval a obtenu de vous faire imposer par Rome. Faites tout votre possible pour que l'exécution de ce Décret ait lieu conformément aux vues du Saint-Siège. Malgré la profonde conviction où vous êtes que la Propagande a été odieusement trompée à propos de ce Décret, soumettez-vous par respect pour tout ce qui vient des Saintes Congrégations Romaines. Faites tous vos efforts pour répondre aussi promptement et aussi fidèlement que possible à toutes les intentions de Rome. C'est ainsi

“ que vous attirerez sur vous les bénédictions du ciel ;
“ c’est ainsi que vous mériterez d’avoir les vrais succès
“ en ce monde. La Providence, qui règle toutes choses,
“ saura faire tourner en votre faveur la méchanceté de
“ votre ennemie, la Cité du Mal. Si votre ennemie se
“ prévalait de ses triomphes pour vous faire du mal, je
“ vous donnerai par le Sainl-Esprit toutes les consolations
“ et les conseils dont vous aurez besoin. Que le
“ Bon Dieu vous bénisse et que la paix soit avec vous.”

Intrigue, avec toute son armée, s’en vint dans la Cité du Mal. Il était fou de joie et faisait des discours remplis d’exaltation sur le triomphe de Laval.

Quant à l’Université Laval, elle ne pouvait, un instant, résister à l’émotion, au plaisir. Mais venant à entrer en elle-même, peu de temps après l’arrivée du Décret, elle vit sa conscience sortir de son assoupissement et s’élever contre elle : tourmentée par le remords, elle vint rencontrer un ami et exhala ainsi ses angoisses :

“ J’ai réussi à avoir un Décret qui empêche l’établissement d’une Université indépendante à Montréal. Pourtant je ne peux me dissimuler la nécessité d’une telle Université dans la ville de notre redoutable adversaire, le Saint Evêque Bourget. Si cet Illustre Prélat n’a pu encore faire face à cette nécessité, c’est dû à moi. Je sais que j’en répondrai devant le Bon Dieu.

“ Je vois devant mes yeux tout le mal que j’ai fait. J’ai trompé la Propagande sur une foule de choses, depuis que je lutte contre les trop justes demandes de Mgr de Montréal. J’ai fait croire à la Propagande que je suis une *œuvre provinciale*, destinée à servir toute la Province Ecclésiastique de Québec. Pour cela, on a eu recours aux allégués les plus faux. On a essayé tous les calculs pour mettre Rome sous l’impression que les sacrifices pécuniaires de Laval sont si grands et si indispensables pour l’éducation dans toute la Province qu’il serait injuste d’acquiescer à la demande de Mgr Bourget. Je me suis appuyé sur des faits les plus faux pour persuader la Propa-

“ gande que l’enseignement de Laval est parfait sous
“ le rapport de la doctrine et est de beaucoup supérieur à celui de Montréal. J’ai affirmé encore que je
“ n’accorde des diplômes qu’au vrai mérite et qu’après
“ cinq années d’études. J’ai représenté mon musée,
“ mes bibliothèques, mes instruments chirurgicaux,
“ etc., comme surpassant de toute manière tout ce que
“ possèdent les meilleures Universités de Montréal,
“ même de toute l’Amérique, en un mot, comme égalant tout ce qu’on pourrait trouver de semblable dans
“ les Universités européennes. J’ai employé l’astuce,
“ le mensonge, la fourberie, pour convaincre la Sacrée
“ Congrégation de la Propagande que la Charte Royale
“ me permettait d’établir des succursales dans toute la
“ Province de Québec. J’ai dit toutes sortes de choses
“ contre Montréal et tous ceux qui voulaient l’Université
“ Indépendante afin d’avoir à moi seule les sympathies
“ de la Cour Romaine. Je me sens bien coupable
“ aujourd’hui. Si je n’avais pas suscité d’embarras à
“ Mgr Bourget, Montréal aurait depuis longtemps cette
“ Université si nécessaire aux sept huitièmes de la jeunesse
“ catholique aspirant aux professions libérales.
“ Si ces jeunes gens ont rencontré bien des dangers, si
“ l’intelligence et le cœur d’un grand nombre ont fait
“ naufrage sur la mer orageuse de ce monde, sur laquelle
“ on les a laissés à la merci des flots, c’est Laval,
“ c’est moi qui en suis la cause. Oh ! quel complot
“ effrayant à rendre à Dieu, mon Souverain Juge. Oh !
“ j’étouffe, tant le remords opprime ma poitrine...

“ Mais ce n’est pas tout. Devons-nous maintenant
“ mettre ce Décret à exécution ? Dans notre conscience,
“ on sait qu’il repose sur des mensonges, des faits qui
“ ne sont pas vrais. Ce Décret volé à Rome n’est donc
“ pas celui que la Ville Sainte aurait rendu si on ne
“ l’avait pas trompée. Ce Décret est tout le contraire
“ de ce qu’il devrait être. L’imposer à Montréal, c’est
“ donc injustice. Supposant qu’une succursale vienne
“ à s’établir à Montréal, il est certain, pour moi, que
“ les habitants de cette ville tôt ou tard saisiront dans
“ la Bulle le sens véritable des quelques mots qui me

“ condamnent. Il me semble qu’il est impossible
“ d’obliger Montréal à passer par les exigences du
“ Décret, sans préparer un avenir bien sombre à moi
“ et à toute cette contrée. Si les difficultés recommen-
“ cent, je serai encore cause que Montréal n’aura pas
“ son Université, et ce sera un grand mal. A moi, la
“ responsabilité de tant de conséquences fâcheuses !
“ Oh ! j’ai le cœur serré.... je ne sais que faire.... au
“ revoir.”

Intrigue, Matériel et Monnaie apprennent cela. Monnaie était plein de chagrin de trouver le soir sa bien-aimée en proie à de si grandes tortures morales. Il fit de son mieux pour la ramener à de meilleurs sentiments. Grâce aux séductions de son père et d’Intrigue, Laval tourne le dos à la Grâce divine qui venait de l’appeler. Elle va devenir plus fidèle que jamais à suivre ses guides et ses amours. Elle sera désormais si aveuglée et si opiniâtre dans ses mauvais desseins, qu’il n’y aura plus rien pour la détourner de ses projets, à la réalisation desquels elle aura les services les plus signalés de la Cité du Mal.

Intrigue dit en présence de Laval et de tous les généraux : “ Oh Laval ! apprenez que votre récent triom-
“ phe a donné occasion à bien des réjouissances dans
“ ces différents pays qu’on appelle Injustice, Irréligion,
“ Immoral, Matériel, etc. Si nous avons pu tromper
“ la S. C. de la Propagande sur des questions souve-
“ rainement importantes, pourquoi ne pourrions-nous
“ pas accomplir à Montréal, tout ce que le Décret nous
“ commande de faire ? J’admets bien avec vous que
“ nous rencontrerons ici des difficultés énormes. Mal-
“ gré tous les obstacles, je crois que nous réussirons.
“ Mais notre succès dépend de notre courage et de
“ notre audace. Notre conduite sera ici aussi machia-
“ vélique qu’à Rome. Par tous les moyens, il nous
“ faut la victoire jusqu’à la fin.

“ Quels moyens emploierons-nous donc pour établir
“ la succursale à Montréal ? Mensonge, Duplicité, Ma-
“ tériel, Monnaie et moi, nous avons été la force de
“ Laval à Rome. Les secours que nous allons lui prê-

“ ter ici, seront la principale cause de tous les triom-
“ phes qui l’attendent encore.

“ Ceux qui connaissent les informations erronées,
“ les faits mensongers sur lesquels on a porté Rome à
“ baser son Décret, ne sont pas nombreux. Presque
“ tout le pays, par conséquent, se croit obligé de se
“ soumettre au Décret, bien qu’on le trouve bien dur
“ pour Montréal. D’un autre côté, si Laval n’ignore
“ pas que le Décret empêche Montréal d’avoir son
“ Université distincte, elle n’est pas sans redouter la
“ succursale que Rome lui ordonne de faire. Car cette
“ Succursale, d’après le Décret, doit être constituée au
“ moyen de la Faculté de Théologie, des Ecoles de
“ Droit et de Médecine, de la Faculté des arts (toutes
“ catholiques bien entendu), existant dans la ville de
“ Montréal. Il est évident qu’il est à craindre que ces
“ Ecoles, en entrant dans la succursale, gardent leur
“ autonomie et mettent Laval à la gêne dans bien des
“ circonstances. La question principale pour nous,
“ c’est de s’établir à Montréal, en laissant de côté l’E-
“ cole de Droit chez les Jésuites qui l’ont fermée depuis
“ quelques années et l’Ecole canadienne de Médecine
“ et de Chirurgie, ou, si nous sommes commandés de
“ ne pas les laisser de côté, en les introduisant dans
“ l’organisation de notre Succursale, de manière à
“ pouvoir plus tard nous en débarrasser. Il faut abso-
“ lument profiter du Décret. Eh bien ! il faudra faire
“ en sorte que la Succursale à Montréal, ait toujours
“ le même caractère, la même couleur, les mêmes
“ idées, les mêmes tendances de la Maison Mère à
“ Québec.

“ Pour réussir dans tous nos projets, il y a un plan
“ à suivre. Ce plan sera réalisé : 1° en tenant aussi
“ longtemps que possible, Montréal, toutes les parties
“ intéressées, dans l’ignorance de tout ce que contient
“ le Décret ; 2° en trompant l’Ecole sur les exigences
“ du Décret et en l’amenant à signer une entente dont
“ les conditions seront de nature à l’engager tellement
“ à réfléchir, qu’elle sera forcée de se mettre en
“ guerre avec nous ; 3° en la dénonçant publiquement

“ comme violant ses promesses, manquant à ses engagements, et comme en révolte ouverte avec l'autorité épiscopale et le Saint-Siège; 4° en la chassant de la Succursale, sous prétexte qu'elle ne veut plus marcher dans la bonne voie et qu'elle est devenue nuisible; 5° en tâchant de lui enlever l'Hôtel-Dieu, afin de l'anéantir; 6° en entraînant l'Institution de la Miséricorde à concéder à la Faculté de Médecine de la Succursale une partie de l'Hospice de la Maternité; 7° en cherchant à faire croire que *Succursale* et *affiliation*, sont une seule et même chose; 8° en jetant adroitement tout l'odieus de notre conduite sur le dos de l'autorité ecclésiastique; 9° en faisant adopter un *Bill* par la législature, si l'Autorité Impériale refuse d'intervenir dans nos difficultés, lequel *Bill* aura l'effet de nous donner tous les pouvoirs dans la province de Québec. Comme vous le voyez, si c'est là notre meilleur plan, nous aurons à éprouver bien des contrariétés.

“ Il y aura d'autres misères qui nous viendront des esprits éclairés. S'ils voient que la Charte Royale ne nous permet pas de sortir de Québec, alors ils feront de ces mots “ à laquelle nous ne voulons déroger en rien ” une arme qui nous causera la mort. Eh bien ! dans le cas que nos ennemis lèveraient cette arme contre nous, il faudrait nous munir de l'arme sophistique et nous défendre. Entre toutes les choses qu'il sera nécessaire de leur faire accepter, il y aura celle-ci, à savoir : que les Congrégations Romaines et le Siège Apostolique n'ont jamais eu de doute touchant la légalité de la Succursale dont il est question dans le Décret. On les rangera de notre côté, en aussi grand nombre que possible, au moyen de l'argumentation suivante : — Evidemment Rome n'a pas eu de doute à ce sujet au moment de sa Décision du 1^{er} février 1876, bien qu'elle eut pris connaissance de la Charte Royale. Rome n'en avait pas davantage lorsque, le 15 mai suivant, le Pape de glorieuse mémoire Pie IX donnait la Bulle d'érection canonique, et y introduisait, en parlant de la Charte, ces fameuses paroles

“ ‘ à laquelle Nous ne voulons déroger en rien. ’ A ce propos, qu'il soit permis de remarquer que le Saint-Siège, lorsqu'il consignait ces paroles, avait *sous les yeux* la Charte Royale et y voyait évidemment les clauses qui y sont et non les clauses qui n'y sont pas, d'où il suit qu'en disant qu'il ne voulait pas déroger à la Charte, il entendait et avait en vue ce qu'il y *lisait* et non ce qui n'y est pas. Rome ne pensait donc pas à introduire, par ces paroles ‘ à laquelle Nous ne voulons déroger en rien, ’ un *proviso* pouvant mettre en question plus tard l'intention du Saint-Siège touchant la Succursale. Indépendamment donc de toute interprétation privée ou légale qui puisse être donnée à la Charte, l'intention du Saint-Siège, relativement à la Succursale de Montréal, était formelle et absolue. Par conséquent, s'il survient des difficultés, de quelque nature qu'elles soient, c'est le désir du Saint-Siège que ces difficultés soient levées, si c'est possible. — Cette argumentation constituera pour nous une arme toute brillante. Si on peut avoir la plus grande partie de l'épiscopat pour nous, elle aura l'honneur de s'en servir contre nos plus terribles adversaires. Il s'agira à la fin de nous rendre maîtres du Parlement de Québec. Grâce à l'Archevêque, à plusieurs autres Prélats, au Recteur de Laval, qui se mettront avec nous à la tête de nos immenses troupes, nous emporterons la victoire. Si après cela, on vous entraîne à Rome, nous irons somme si nous étions sans reproche ou comme si vous n'avions pas de raison de rougir.”

Après ce discours, la Cité du Mal se livra à la joie comme aux plus beaux jours de fête. On entendait partout ces cris des fanatiques : “ Hourra pour Laval, ” “ Mort à Ignace et à l'Ecole, ” “ Honte à Montréal ” etc.

Quant au pays, il était sous l'impression presque générale qu'il fallait se soumettre, et montrait tous les signes de la meilleure volonté du monde pour se conformer en tout aux injonctions et aux désirs de Rome. Pour les Evêques, censés mieux connaître la question

du décret, tout en nous recommandant la soumission au St-Siège, Leurs Grandeurs ne purent se cacher les difficultés sans nombre qui entraveraient la marche de l'exécution de ce décret. Ils envoyèrent, à Rome, Monseigneur Laflèche, avec un "Mémoire dans lequel leurs craintes, à ce sujet, étaient respectueusement "soumises." Le 5 février 1877, ce vénérable Prélat présentait ce Mémoire à la S. C. de la Propagande.

Quelques temps après, arrive Monseigneur Conroy, Délégué Apostolique,

L'École n'avait jamais, pour sa part, entendu parler d'un décret, autorisant Laval à établir une succursale à Montréal. Elle ne connaissait pas ce décret. Mais elle a toujours été si soumise à l'autorité ecclésiastique que, sans exiger qu'on lui montrât ce document de 1876, elle donna des preuves de sa bonne volonté à obéir au St-Siège, aussitôt que le délégué du Saint-Père "l'eut informée du fait de ce décret et l'eut invitée "à se mettre en rapport avec M. Thomas Hamel, Recteur de l'Université Laval, pour en faire l'application." En effet, dès le 3 et le 4 de novembre 1877, elle tint deux assemblées. Il y fut question de son union à Laval, et des résolutions furent adoptées pour conserver son autonomie, si elle venait à faire partie de la Succursale. Le 3 décembre 1877, à une assemblée de l'École, M. le Dr. Trudel déclare, dans son rapport officiel, que "l'Evêque de Montréal avait décidé d'admettre tous les professeurs de l'École, que l'École "pourrait conserver son nom et les privilèges que lui "confère son Acte d'Incorporation." Les habitants de la Cité du Bien félicitaient l'École pour son esprit de soumission à l'autorité religieuse. Mais ils ne pouvaient s'empêcher de dire que c'était bien pénible pour Montréal, de se trouver en face d'un décret qui condamne cette ville, mille fois plus importante que Québec, à descendre dans un état d'infériorité plus bas que le niveau où se trouve cette dernière.

De son côté, Laval, qui n'avait jamais montré de respect au St-Siège, fit ses premières démarches pour établir sa Succursale à Montréal, contrairement aux

vues du Décret. C'est le 1^{er} décembre 1877, qu'à eu lieu "un acte officiel en forme, avec autorisation des "autorités intéressées, pour la création d'une Faculté "de Médecine, en dehors de l'École. Le Dr. Rottot a "alors été choisi comme Doyen de cette Faculté."

Cet acte officiel est en contradiction directe avec la lettre et l'esprit du Décret. N'importe pour l'Université Laval, pourvu qu'elle soit conséquente avec son passé ! Elle obtient, par le mensonge, la permission de s'établir à Montréal ; elle y vient, maintenant, en jetant bien loin derrière elle le document qui, suivant elle, fait son droit. Comment, d'ailleurs, peut-elle marcher dans la voie du Bien, puisqu'elle se trouve au milieu des ténèbres de la Cité du Mal ?

Voyant que les premières démarches de l'Université Laval, pour l'établissement de la Succursale, comportaient une violation abominable du décret, le Délégué Apostolique lui fit une remontrance très-sévère, et la tira, en quelque sorte, comme par les cheveux, pour la faire revenir au Décret.

C'est ainsi que le Représentant du St-Siège commença à ouvrir les yeux sur le caractère et l'esprit de Laval. Pauvre Université Laval ! Elle voulait depuis longtemps s'emparer de Montréal, Rome lui ouvre les portes de cette grande ville et lui commande d'entrer. Elle y entre. Mais en prenant les moyens de se mettre ici comme chez elle, elle a bien l'audace contrairement à la lettre et à l'esprit du Décret de chercher à nous enterrer tout vivants. C'est effrayant. Le Délégué l'arrête. C'est pourquoi elle grogne et devient comme au désespoir. Elle dit à l'oreille d'Intrigue, qui l'inspirait : "J'irai à Montréal, puisque le Décret défend à cette "ville de m'empêcher d'entrer ; mais, pour m'y établir, "je prendrai des mesures telles que plus tard toutes "les hautes maisons d'éducation soient forcées de disparaître. Je m'y établirai puisque le veut le Décret, "mais je ne consentirai jamais à m'y établir suivant "tout ce qu'il m'ordonne de faire. Oh ! mes amis, à "l'œuvre ! Travaillons de manière à paraître accomplir le Décret suivant les intentions de Rome. Donnons

“ à notre œuvre l'apparence d'un fait bien accompli
 “ conformément au Décret et mettons en elle ce secret
 “ de pouvoir plus tard se dépouiller de tout ce qui sent
 “ Montréal et le vieil évêque Bourget et d'être en état
 “ de vivre de la vie de Québec. C'est là mon but, et
 “ pour y arriver en passant par dessus le Décret, il n'y
 “ a pas d'autres procédés plus sûres à suivre. Bravo !
 “ s'écrient tous les héros de la Cité du Mal.”

Laval se présente chez les Sulpiciens. Pour obéir au St-Siège, les Pères de cette Communauté se déclarent prêts à permettre à la Faculté de Théologie de leur Séminaire d'entrer dans la Succursale Laval. Malheureusement pour l'Université Laval, elle ne peut réussir à engager le Séminaire à renoncer à ses droits et privilèges, etc. Il faut accepter Monsieur le Séminaire tel qu'il est et sous la condition que Madame l'Université ne lui fera jamais sa toilette et ne se reconnaisse jamais le droit de se faire embrasser par lui sans permission.

Laval s'en vient frapper à la porte des Jésuites. Ces Religieux reçoivent Madame Université avec beaucoup de politesse et de bonté. Madame, ce qui n'est pas ordinaire au beau sexe, dans le monde bien élevé, indigné profondément ces bons Pères, par l'irrévérence de sa conduite et l'inconséquence de ses démarches. Voilà pourquoi la Faculté de Droit chez les Jésuites, ne devient pas partie de la Succursale ; voilà pourquoi encore, la Faculté des Arts offerte à ces Religieux, les plus savants du monde, ne s'organise pas ; voilà pourquoi enfin, l'Université Laval sera dans la nécessité créée par sa conduite détestable et pleine de désobéissance, de former pour sa Succursale, la Faculté de Droit, contrairement aux ordres du Décret. Quant à la Faculté des Arts, elle n'existera pas dans la Succursale, même après l'inauguration de celle-ci. Laval, si la Succursale se maintient, compte pouvoir un jour faire surgir de son sein, cette Faculté des Arts. Comme on le voit, tout en paraissant se conformer au Décret, elle s'approche à grands pas de son but, par le fait d'abord que la Faculté de Droit dans sa Succursale, est formée à sa guise et ne pourra avoir d'autre souffle de vie que

celui venant de la bouche mignonne de sa tendre mère à Québec, et en second lieu par le fait que la Faculté des Arts existe déjà *en puissance, in actu primo*, dans les chastes entrailles de cette chère dame Université. Quant au Séminaire de Montréal avec lequel elle a traité pour ne pas se faire réprimander par le Délégué, elle sait d'avance, quand et comment elle pourra s'en débarrasser.

Il faut maintenant s'occuper de la Faculté de Médecine. La honte monte au front de l'Université Laval, ou plutôt c'est le dépit, à la pensée de s'être attiré une bonne réprimande du Délégué Apostolique et de se voir obligée de revenir sur ses pas et d'entrer en pourparlers avec l'Ecole. Elle avait déjà déclaré au Conseil de l'Ecole, qu'elle ne veut pas voir cette Institution importante dans sa Succursale. Bon gré ou mal gré, il faut traiter avec l'Ecole la grave question de son entrée dans la Succursale. Des ordres formels de la S. C. de la Propagande l'y obligent. Elle hésite. Intrigue vient la stimuler. Il fait un exposé des conditions qu'il faut poser à l'Ecole et des sacrifices qu'il faut exiger d'elle. Ces conditions sont exorbitantes et ces sacrifices immenses. Pour engager l'Ecole à accepter ces conditions et à faire ces sacrifices, il explique à l'Université Laval comment elle doit se prendre pour tromper l'Ecole sur les exigences du Décret que celle-ci ne connaît pas et sur les conditions et les sacrifices imposés aux Sulpiciens et aux Jésuites.

À entendre si bien parler Intrigue, l'Université Laval est tout enthousiasmée. Elle a plusieurs entrevues avec l'Ecole. Celle-ci, à cause de son esprit de soumission à l'autorité ecclésiastique, se laisse tout arracher par l'Université Laval. Elle ne garde que le privilège de conserver son existence civile. Elle ne sauve que son autonomie. C'était, il est vrai, le principal, mais tout le reste fut sacrifié. Le 15 décembre 1877, l'Ecole devient Faculté de Médecine de la Succursale Laval à Montréal. Mais, en vertu d'un contrat signé de part et d'autre, cette Faculté de Médecine dans la Succursale, sera toujours tout simplement l'Ecole de Médecine et

de Chirurgie de Montréal, renonçant à tout, excepté son autonomie, en d'autres termes, cette Faculté est l'Ecole, dépouillée de tout, mais ne conservant que le privilège de son existence civile. Cette autonomie de l'Ecole, consentant, pour obéir au Saint-Siège qui ne lui demandait pas cette obéissance, à tout sacrifier et à se laisser constituer Faculté de Médecine dans la Succursale, pèse comme un cauchemar sur la poitrine de l'Université Laval.

Ne pouvant faire plus, dans le moment, pour s'acheminer hypocritement vers son but, elle se contente d'avouer que cette autonomie est une menace contre elle et se retire dans sa prétendue Succursale.

En janvier 1878, le jour de la fête de l'Épiphanie de N. S. a lieu l'inauguration solennelle de la Succursale de l'Université Laval à Montréal. Presque tous les catholiques de ce pays, croient que l'établissement de l'Université Laval à Montréal, est un fait accompli. Ceux qui pensent que ce n'est pas un fait accompli, sont ceux qui comprennent la manière dont on a prétendu le réaliser, ou bien ceux qui ont une idée exacte de la Charte Royale, octroyée à Laval.

Dans tous les cas, après le jour de l'inauguration, on entendit aucune plainte; aucune protestation ne s'éleva; personne ne disait mot contre ce qui venait d'être fait, pas même ceux qui en très petit nombre, considéraient la Succursale comme une violation de la Charte Royale ou comme un fait opposé à la Bulle du 15 mai 1876.

On n'entendait partout rien que ceci : c'est malheureux que Montréal n'ait pas son Université distincte, mais, enfin, puisque on ne peut pas avoir plus que ce que le Décret nous donne, acceptons-le avec soumission. Un temps meilleur viendra pour Montréal. Voilà ce qu'il se disait partout.

Si on avait connu dans le temps la Charte Royale comme on la comprend aujourd'hui, il est bien évident que l'Université Laval n'aurait pas pu s'implanter à Montréal d'aucune manière.

Quant à la Cité du Mal, elle était si fière de son

triomphe contre la Cité du Bien, qu'elle forma le projet d'étendre son empire sur tout le Canada. On ne saurait peindre la joie qui la gagna le jour de l'inauguration où son triomphe fut proclamé à la face de tout le pays. Ce triomphe, reposant sur le mensonge et l'injustice, ne sera pas de longue durée et ne mettra pas l'Université Laval à l'abri des malheurs qu'elle se prépare par son alliance à la Cité du Mal et par les actes odieux qu'elle ne cesse de faire.

* *
*

Le lendemain du jour où venait d'être célébrée, par une messe solennelle, la création des facultés constituant la Succursale, le dieu de la Cité du Mal fit son apparition devant tous les princes de cette cité. Il leur parla ainsi : " Je vous félicite pour les succès que vous avez obtenus jusqu'aujourd'hui. Encore quelques victoires comme celles qui ont couronné toutes vos entreprises pour Laval, et le Canada passera certainement sous ma domination. Le règne de Jésus-Christ aura fait place au règne du Démon. Il ne sera donc pas dit que je suis en vain le chef de l'enfer. Héros de la grande Cité du Mal en Canada, continuez à me servir et en récompense je vous ferai avoir toutes les meilleures chances du monde et vous accorderai toutes sortes de plaisirs. De belles victoires vous attendent sur le champ magnifique où vous appellent vos brillantes qualités. Allez donc par tout le Canada et faites tout votre mieux pour arracher des mains du Christ cette splendide contrée. L'Université Laval est l'engin de guerre le plus puissant pour vous faire emporter d'assaut toute la province de Québec. Cette Université, aussi sotte que prétentieuse, ne sera pas assez intelligente pour s'apercevoir que vous l'exploiterez encore et c'est ainsi qu'elle sera pour vous d'une immense utilité. L'Université Laval est en Canada un arbre qui produit assez souvent des fruits de mort. Car vous le savez, les fruits mauvais de cet arbre s'appellent gallicans, libéraux, (impis ou catho-

liques,) tous adeptes de la grande erreur moderne, le libéralisme. Aussi, vous avez vu encore dernièrement comme tous les libéraux canadiens-français et héritiers des idées révolutionnaires de Papineau ont pris leur chemin pour se hâter vers l'Université Laval et caresser leurs plus belles amours dans cette institution.

“ Voyez comme il vous a été facile de gagner tout le terrain que l'établissement de la Succursale Laval vous a fait conquérir. Vous avez un Décret que, on peut dire, tout le pays croit être en votre faveur. Dans le fond, ce Décret est contre vous, comme vous le savez. Eh bien! la province de Québec s'est laissée prendre, grâce à sa bonne foi et à son esprit de soumission à l'autorité ecclésiastique. Il faut donc savoir tirer autant que possible toutes sortes d'avantages de tous ces éléments qui se prêtent bien à nos plans de guerre dans les circonstances actuelles.

“ Quand je regarde ce simulacre de Succursale que vous avez fait à Montréal, je ne peux m'empêcher de rire et vous trouvez bien habiles d'avoir pu opérer une telle chose sans vous être fait fouetter par les autorités intéressées. Je vous l'avoue franchement, sans badiner, je ne vois pas de Faculté de Théologie dans cette espèce de Succursale, puisqu'il n'y eut rien de déterminé entre Laval et le Séminaire de Montréal, ou plutôt, puisqu'on a décidé seulement que le Séminaire rentrerait tel qu'il est dans la Succursale. Or, réellement, jamais le Séminaire ne pourra, à cause de ses dimensions, entrer dans la maison de l'ancienne Ecole Normale, si cette Ecole est la maison de la Succursale, ni dans la salle où fonctionne la Faculté de Droit, si cette salle est toute la bâtisse de la Succursale. Mais, comme il n'y a pas à Montréal, d'édifice érigé pour la Succursale, le Séminaire de Montréal, qui a besoin d'une vaste bâtisse, est donc encore dehors.

“ Quant à la Faculté de Droit, vous l'avez plantée dans une salle de lecture. De plus, vous n'avez rien défini par rapport à tout ce qui regarde une faculté. Vous êtes donc contre le Décret.

“ La Faculté des Arts, elle n'a pas encore vu le jour. “ Pour la Faculté de Médecine, vous avez fait entrer l'Ecole en lui laissant son principe de vie et vous la condamnez à se reposer tous les soirs sur un lit d'épine. Il paraît qu'elle sera assez chrétienne pour s'y coucher sans murmurer dans les commencements. “ Mais, comme j'ai appris qu'on se propose de la mener bien durement, elle fera entendre tant de plaintes, que vous finirez tous ensemble, par la jeter dehors. Eh bien! en tout cela, il n'y a rien qui réponde ou doive répondre aux exigences du Décret. “ Comment concevoir, maintenant, que l'on ait osé faire l'inauguration d'une telle Succursale? La chose s'explique par la couleur catholique que vous avez su donner à la manière dont vous avez exécuté le Décret et par l'habileté avec laquelle vous avez su tourner à votre avantage, tout ce qui était de nature à vous perdre. Gloire donc à vous tous! Continuez votre œuvre. Je vous souhaite de très belles conquêtes. Au revoir.”

Après ces discours du démon, Intrigue et Ambition convoquèrent une assemblée des habitants de la Cité du Mal en Canada.

Intrigue apprend à cette assemblée, que le Délégué Apostolique vient de partir pour San-Francisco. C'est le bon temps, suivant lui, de se mettre immédiatement à l'œuvre pour débarrasser Laval de l'Ecole. Pour cela, il propose que le général Perfidie soit chargé de commander les troupes qui viendront du pays connu sous le nom de Malhonnêteté. Il explique comment Perfidie attaquera le fort appelé Contrat. Ce fort appartient à Laval et à l'Ecole. Eh bien, il faut enlever à l'Ecole la partie qu'elle y possède. Un moyen excellent de l'en priver, c'est de détruire complètement ce fort. Perfidie le fera brûler, et sur les ruines de ce fort, il élèvera une petite ville qui sera peuplée par des immigrants de Malhonnêteté. Pour tenir tête à ses ennemis, l'Ecole assemblera les forces des pays suivants: “Patrie d'Honneur,” “ Conditions Ecrites,” “ Honneur Episcopal,” “ Loyauté Episcopale,” “ Ferme Appui de

l'Evêque," "Sollicitude de l'Evêque," "Autorité Diocésaine," "Haute Surintendance de tout l'Episcopat sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine de l'Université Laval," — ce nom est long, rire — enfin, "Obligation pour tout l'Episcopat d'exécuter le Décret en union avec Laval." Ce dernier pays est une division du précédent. Intrigue fait ensuite voir à l'assemblée, combien seront considérables toutes les forces qui viendront au service de l'Ecole. Il fait connaître à tous ses auditeurs, comment Perfidie, Ambition, Injustice, Déloyauté, Immoral, Irréligion et lui se prendront pour engager toutes les forces de l'Ecole à passer du côté de Laval.

"On sera assez fin, leur dit-il, pour prouver que l'Ecole n'a pas le droit de posséder telle ou telle propriété dans la place fortifiée ou Contrat. De plus, on fera parler le Décret, de manière à convaincre les alliés de l'Ecole, qu'ils ne peuvent continuer à la supporter dans sa résistance aux coups qu'on lui portera. Alors, continue l'orateur, on aura le champ libre pour dévaster la place forte ou Contrat. Mais l'Ecole, recevant de nouveaux renforts, persistera à ne pas sortir de cette place qui n'offrira plus que le spectacle d'un amas de ruines. Pour la forcer à en sortir, sans engager là de bataille, on portera nos armes du côté de l'Hotel-Dieu pour s'en emparer. Si l'Ecole a pour défendre cet hôpital, des forces assez puissantes pour résister contre nos attaques et repousser notre armée, alors il faudra venir au fort saccagé et, par la puissance de notre nombre et par les troupes d'Injustice surtout, contraindre l'Ecole à s'en aller dans son ancien pays, nommé Gloire-Sacrifices.

"Pour condamner enfin l'Ecole à mourir d'inanition, on dirigera encore toutes nos troupes, bien plus nombreuses cette fois-ci, du côté de l'Hôtel-Dieu, et ensuite du côté de l'Hospice de la Maternité. On ne gagnera rien sur les droits de l'Ecole à l'Hôtel-Dieu, mais on réussira à lui enlever la moitié de ses biens à l'Hospice de la Maternité. En même temps, on aura les services d'une certaine presse, qui s'appli-

quera à mettre tout l'odieux de notre conduite sur le dos de l'autorité religieuse, et qui compromettra, autant que possible, l'Ecole dans l'estime du public. Pour faire face à l'ennemi, l'Ecole aura des troupes nouvelles, à la tête desquelles seront d'habiles généraux, comme MM. Justice, Equité, Droit, Religion, etc."

Intrigue parla encore longuement pour électriser tout son auditoire et le déterminer à se lever sans crainte contre la Cité du Bien. Il fit approuver tous ses plans de guerre, à condition qu'on pourrait les modifier, en temps et lieu, suivant les circonstances. Intrigue termina son long discours en promettant qu'il ne négligera rien pour jouer son rôle aussi bien que possible.

La Cité du Mal envoya ensuite à l'Université Laval Intrigue, Perfidie, Déloyauté, Injustice, Immoral, Irréligion et plusieurs autres grands personnages, pour faire consentir cette Université à recommencer ses iniquités contre la Cité du Bien. Laval les reçut avec beaucoup de courtoisie.

Après avoir pris un bon souper, l'Université Laval déclara à ses amis qu'elle était bien contente de voir que Mgr Conroy se trouvait très-éloigné du Canada. Elle avoua qu'elle sera fidèle à son passé. Elle se sentit plus que jamais portée à établir définitivement sa domination sur toute la province de Québec. Intrigue lui fit un exposé de ses plans de campagne, et elle les approuva sans restriction, disant que ces plans étaient à peu près semblables à ceux qu'elle avait toujours rêvés, pour parvenir à étendre son empire sur tout le pays.

Intrigue dit à Laval : "Nous tous, princes, généraux et soldats de la Cité du Mal, ferons comme par le passé. Nous ne nous ferons pas connaître. Nous nous ferons passer encore pour les meilleurs catholiques de toute la chrétienté. Notre gloire consistera à nous dévouer pour votre cause (qui est la nôtre, dit-il, tout bas, en regardant les siens.). C'est pourquoi, parmi presque tous les catholiques de cette province, on dira que c'est Laval qui lutte contre Montréal et l'Ecole. Grâce à la Cité du Mal, vous

“ pourrez ainsi atteindre le but que vous avez en vue
 “ depuis si longtemps.”

Profitant de l'absence du Délégué Apostolique, l'Université Laval ne perdit pas de temps. Appuyée par la Cité du Mal, elle s'en vint de suite assiéger le fort qu'on désigne sous le nom de Contrat. L'Ecole l'attendait, s'étant toujours trouvée dans la nécessité de ne cesser de se tenir sur ses gardes. Pendant que les soldats de Perfidie cherchaient à escalader les murs, ce général lança une bombe qui vint tomber sur une des propriétés de l'Ecole et réduisit en cendre cette propriété. Elle portait le nom de “ Ordre des préséances.” Le combat fut sans trêve. Quelques temps après, le splendide édifice, appelé “ Clause défendant à Laval de déranger les cours de l'Ecole,” devint la proie des flammes. La destruction de cette immense bâtisse, ainsi que celle de tout ce qui était dans les environs, firent perdre à l'Ecole beaucoup de richesses. L'Ecole et toutes ses troupes combattaient toujours avec une ardeur incroyable. Elles réussirent à mettre en fuite, une fois, tous leurs ennemis, grâce surtout à la valeur des soldats de Honneur-Episcopale et d'Autorité-Diocésaine. Mais, se voyant trahie par les différents généraux commandant aux soldats de Honneur-Episcopal, de Loyauté Episcopale, de Ferme-Appui de l'Evêque, de Sollicitude de l'Evêque, d'Autorité-Diocésaine, de Haute-Surintendance, etc., et par plusieurs autres généraux, l'Ecole se vit obligée de lutter contre Laval, avec les diverses forces de Justice, de Droit, de Honneur, de Conventions-Ecrites, de Probité, de Vrai-Patriotisme, etc.

Les guerres qui s'engagèrent dans la suite, entre les forces de Laval et les forces de l'Ecole, ou plutôt, entre la Cité du Mal et la Cité du Bien, furent des plus sanglantes. La Cité du Bien dut enfin céder, mais elle protesta contre les spoliations de ses oppresseurs. La victoire de Laval n'était pas glorieuse : ses troupes, après avoir presque tout ravagé, n'apportèrent pour butin que les ruines du fort Contrat, et que la moitié des biens de l'Hospice de la Maternité, qui était en possession de l'Ecole.

Le récit de cette terrible guerre est basé sur les documents suivants : 1° lettre de l'Ecole à Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, en date du 23 février 1878 ; 2° la réponse de Sa Grandeur, en date du 2 mars 1878 ; 3° une autre lettre de l'Ecole, écrite au commencement de 1878, à Sa Grandeur l'Evêque de Montréal ; 4° la réponse de Sa Grandeur, datée du 10 mai 1878 ; 5° le Mémoire de l'Ecole, en date du 21 mai 1878, et présenté à Nos Seigneurs les Archevêques et les Evêques de la province ecclésiastique de Québec ; 6° la réponse de Mgr Taschereau à ce Mémoire, datée du 27 mai 1878 ; 7° une lettre du Recteur Hamel, en date du 24 mai 1878 ; 8° une lettre de l'Ecole, datée du 28 mai 1878, en réponse à celle de ce Recteur ; 9° une autre correspondance de celui-ci à l'Ecole, en date du 3 juin 1878 ; 10° la réponse de l'Ecole à cette correspondance, datée du 4 juin 1878 ; 11° une autre lettre du Recteur à l'Ecole, en date du 4 juin 1878 ; 12° la réponse de l'Ecole à cette lettre, datée du 11 juin 1878 ; 13° une lettre de l'Ecole à Mgr de Montréal, datée du 18 juin 1878 ; 14° une autre lettre de l'Ecole à Sa Grandeur, datée du 20 juin 1878 ; 15° une lettre du Recteur Hamel à l'Ecole, datée du 2 juin 1879 ; 16° la réponse de l'Ecole à cette lettre, en date du 3 juin 1879 ; 17° une autre lettre du Recteur Hamel à l'Ecole, datée du 6 juin 1879 ; 18° la réponse de l'Ecole à cette lettre, en date du 10 juin 1879 ; 19° la lettre des professeurs de la nouvelle Faculté aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, en date du 16 juillet 1879 ; 20° réponse de la Supérieure de cette Communauté à ces professeurs, en date du 18 juillet 1879 ; 21° une lettre du Couvent de la Miséricorde à l'Ecole, en date du 29 août 1879 ; 22° plusieurs autres documents qui n'ont pas été publiés et qui se trouvent dans les archives de l'Ecole et dans celles de l'Evêché de Montréal.

La guerre précédente commença aussitôt après le départ de Mgr Conroy pour la Californie et se termi-

na, le 29 août 1879, par des pertes considérables du côté de la Cité du Bien. Mais ces triomphes de la Cité du Mal seront éphémères comme toutes les victoires qu'elle remporte. Si on jette, un instant, un coup d'œil sur tout ce qui a pu amener de tels triomphes, on devient tout de suite convaincu qu'ils s'évanouiront bientôt sous le souffle des protestations de la Cité du Bien et des efforts incessants qu'elle va faire pour la revendication de ses droits. La Cité du Bien ne s'avoue pas vaincue. On lui arrache, par la force, ce qui lui appartient, mais son droit demeure absolument imprenable. M. Vérité, M. Justice et M. Religion finissent toujours par le faire triompher tôt ou tard. Or ce sont ces triomphes qui font la Cité du Bien impérissable.

Pendant que l'Ecole et Montréal, il y a un instant, se voyaient enlever, par la Cité du Mal, une partie importante de la région occidentale du terrain universitaire, de laquelle région la Cité du Bien a toujours tenu éloignée l'Université Laval, les troupes de cette Cité ne cessaient d'être encouragées par les discours chaleureux de M. Vérité, de M. Justice et de M. Religion. Des flots de lumières jaillaient de leur éloquence. L'Ecole ouvrit les yeux sur les pouvoirs que la Charte Impériale donne à l'Université Laval. Le 3 juin 1879, elle déclara au Recteur de Laval que cette charte ne permettait pas à son Université de faire des succursales.

Après le 29 août 1879, M. Vérité, M. Justice et M. Religion convoquèrent une nombreuse assemblée des habitants de la Cité du Bien, en Canada. M. Vérité prononça un discours plein d'éloquence. Je n'en ferai qu'un court résumé. Il dit que depuis 1876 il a tant souffert des coups qu'il a reçus à la bataille, qu'il est devenu méconnaissable. Souvent je me trouvais si faible que je ne pouvais à peine me lever et marcher. Le courage n'a jamais failli dans mon cœur. Quand je pouvais me mettre en avant des autres, j'y allais. Ma valeur répondait si peu à mon ardeur, que je ne tardais pas à passer au nombre des derniers. Aussi, le plus souvent j'étais déconsidéré. Ma parole n'avait

plus cette autorité que vous aviez la complaisance de lui accorder. Voilà pourquoi l'Université de Québec a pu commettre tant d'iniquités en se tenant sous l'égide de la Charte Impériale, du Décret de 1876 et de la Bulle d'érection canonique du 15 mai de cette même année. Je suis venu à bout de vous faire voir que l'Université Laval n'a pas, par sa Charte, la prérogative, le pouvoir de s'étendre en dehors des limites de Québec autrement que par des affiliations. S'il en est ainsi, vous comprenez maintenant que l'Université Laval ne peut avoir l'appui de la Bulle du Siège Apostolique, ni, par là même, l'appui du Décret confirmé par cette Bulle. Combien donc il est déplorable que la véritable interprétation de la Charte Royale n'ait pas été connue tout de suite dans la Cité du Bien ! l'Université de Québec n'aurait pas pu venir s'établir à Montréal, et la Cité du Bien n'aurait pas essuyé tant de défaites. Montréal aurait probablement déjà son Université indépendante. Malgré que l'ennemi vous ait joué de mauvais tours, il ne faut pas vous laisser aller au découragement. Que la Cité du Bien se lève donc comme un seul homme et qu'elle se dise : il vaut mieux que Montréal ait son Université tard qu'elle ne l'ait jamais. Que la Cité du Bien se reprenne et qu'elle s'en aille à Rome comme elle faisait avant le Décret de 1876. De son côté, l'Ecole, il y a à peine deux mois, a envoyé à Rome M. le Dr D'Orsonnens. Qu'on fasse donc partout des préparatifs de guerre, et le plus vite on aura réuni assez de forces pour contraindre l'Université Laval à sortir de Montréal et à s'en aller dans ses foyers, mieux ce sera pour le pays. Tel est le résumé du discours de M. Vérité.

M. Justice, qui s'était beaucoup signalé dans ces derniers temps, fit un discours des plus remarquables, tant il y mit de conviction et de chaleur et tant il subjuguait les esprits par son argumentation.

M. Religion expliqua comment la Cité du Mal n'a pu parvenir à le faire prisonnier, malgré qu'elle ait réussi à avoir les services de quelques représentants de l'autorité religieuse. Il termina en disant : "pour faire

“réparer les dommages qu'on m'a causés, vous prendrez les armes contre la Cité du Mal afin de lui montrer que vous êtes plus forts qu'elle, et afin de faire comprendre à l'Université Laval que, si elle ne laisse pas Montréal au plus vite, vous avez assez de puissance pour l'y mettre en poussière.”

Après le 29 août 1879, Intrigue et l'Université Laval appellèrent tous les principaux de la Cité du Mal et leur adressèrent la parole. L'Université Laval était ineffable dans ses félicitations à ces grandes célébrités de la Cité du Mal pour la manière habile dont elles sont parvenues à faire émaner le Décret de 1876 ; elle se montre d'une fécondité étonnante dans les compliments qu'elle leur fit pour la capacité et l'adresse dont ces génies ont fait preuve dans l'établissement de la succursale ; elle ne peut se taire sur les prodiges de valeur que ces belles illustrations ont accomplis pour la mener au résultat du 6 juin 1879, et à la victoire du 23 août de cette même année.

Mais, quand elle est venue à parler du fait que la Cité du Bien venait de tomber sur la véritable interprétation de la Charte Royale et s'autoriserait pour la forcer à abandonner Montréal des mots suivants que le Saint-Esprit a inséré dans la Bulle : “à laquelle Nous ne voulons déroger en rien,” elle eut une défaillance et on fut obligé de la mener au grand air.

Intrigue rassura l'auditoire et déploya tant d'éloquence que tout le monde se leva sur pied et se mit à crier : “Hourra pour l'Université Laval, vive Intrigue, vive Mensonge, etc.”

Que se passa-t-il entre la Cité du Mal et la Cité du Bien, depuis le 29 août 1879 jusqu'à l'événement du fameux Bill de l'Université Laval en 1881 ? Il n'y eut que quelques escarmouches de part et d'autre. La plus remarquable est celle du discours du Dr Rottot, le 1^{er} octobre 1879, lors de l'ouverture des cours de la prétendue succursale de Laval à Montréal. Le 12 novembre 1879, le Dr d'Orsonnens se rendit à Rome. Il fut reçu à la Cour Romaine comme un des plus grands personnages de la Cité du Bien en Canada. Il fit devant

la Sacrée-Congrégation un récit exact de tous les ravages faits par Laval conjointement avec la Cité du Mal dans les plus beaux domaines qui font la richesse de la Cité du Bien. Il mit sous les yeux de la Propagande, les preuves écrasantes qui attestent que le Décret a été donné à l'Université Laval pour la Cité du Mal. Il fit entendre les plus touchantes paroles à propos de sa croyance à l'infaillibilité du Chef Suprême de l'Eglise. “Pour défendre sa cause, dit-il, devant cette Sainte Congrégation, l'Université Laval fait venir les plus tristes personnages comme Intrigue, Astuce, Mensonge, Erreur, Injustice, etc ; elle a l'audace inconcevable de faire passer de tels avocats pour des anges de lumières. Grâce à leur éloquence, au grand respect qu'ils feignent avoir pour l'Eglise, à l'amour et au zèle inépuisables qu'ils disent porter pour tout ce qui a rapport au bien de la religion et de la patrie, le Décret de 1876 est émané contre Montréal et je peux affirmer contre tout le pays. L'Université Laval se présente à Montréal avec ce Décret qu'elle savait n'être pas fondé sur la justice. Connaissant si bien le passé honteux de cette Institution, nous étions profondément affligés de voir que Rome nous maltraitait au point de nous imposer Laval. Nous n'avons pas moins montré notre esprit de soumission à l'autorité religieuse. C'était notre conviction que l'Université Laval deviendrait plus intraitable que jamais. Cette conviction ne nous a pas empêchés de nous unir à Laval pour l'exécution du Décret. Trompés sur les exigences de ce Décret que Laval ne nous avait jamais communiqué, trompés aussi sur les conditions imposées aux autres institutions pour devenir facultés dans la succursale à Montréal, trompés enfin sur le fait de l'accomplissement de la succursale, nous avons accepté des conditions et fait des sacrifices qui n'étaient pas demandés dans le Décret. Si, en ce temps-là, nous avions mieux connu la Charte Royale, il est évident que nous ne nous serions pas même donné la peine de penser un instant à Laval. Nous nous serions prévalu du droit que nous donne

“ la Bulle, par ces mots inspirés “ à laquelle Nous ne voulons déroger en rien.” Nous aurions pris les moyens qui se seraient présentés à nous pour avoir notre Université.

“ Après nous avoir tout enlevé, à part l'autonomie de notre Ecole, l'Université Laval, grâce aux inspirations, aux conseils, aux secours qu'elle recevait de la Cité du Mal, en Canada, inspirations, conseils, secours qu'elle a eus pour avoir le Décret et dont elle s'est servi pour établir la succursale contrairement aux vues du St-Siège tout en feignant paraître s'y conformer, grâce, en un mot, à l'influence de la Cité du Mal qui est la cause première de toutes ces abominations commises dans le sanctuaire de la religion, de la science et de la patrie, elle a pu révoquer les nominations des Professeurs de l'Ecole dans la faculté de médecine de la succursale. Cette faculté n'était rien autre chose que notre Ecole. Cette Ecole est donc contrainte par la force brutale de sortir de la Succursale. Pour refaire la faculté de médecine dans la Succursale, l'Université Laval s'est adressée à quelques Professeurs transfuges de notre Ecole et à d'autres médecins pratiquants dans la ville de Montréal. C'est ainsi que Laval a cherché à nous anéantir et s'est mis ensuite en frais d'organiser sa nouvelle faculté de Médecine, et tout cela en contravention ouverte avec la lettre et l'esprit du Décret. Nous venions d'avoir le vrai sens de la Charte Royale, et une couple de mois après, le 29 août de l'été dernier, l'Ecole, se retirant de l'armée luttant contre Laval, m'envoya ici pour soumettre sa cause à l'auguste tribunal de cette sainte Congrégation. Que de peines, que de misères, que de tempêtes, que d'adversités, qui ont assiégé de toute manière la Cité du Bien, en Canada, surtout depuis le Décret de 1876 ! Elle aurait certainement perdu l'Ecole et souffert des dommages autrement plus considérables, si elle n'eut été protégée par la Providence. Voilà pourquoi la Charte Royale se révèle à l'Ecole telle qu'elle est et lui permet ainsi, pour l'empêcher d'être enfoncée

“ dans l'abîme, de se cramponner à la Bulle qui porte dans ses flancs ces mots : “ à laquelle Nous ne voulons déroger en rien.” Oh Eglise Sainte ! notre Mère ! Nous étions condamnés à périr, si vous n'aviez pas soumis l'exécution du Décret aux dispositions de la Charte Royale. Après avoir pu, en falsifiant les faits, tromper une Sainte Congrégation Romaine sur la nécessité où se trouve Montréal d'être doté d'une Université Catholique et indépendante, on a recours à la fascination d'une éloquence trompeuse pour obtenir un décret destiné à servir d'instrument à l'accomplissement de desseins pervers. Ce Décret se rédige ! l'Eglise, qui ne peut se laisser prendre, a le soin de dire, avant de confirmer ce Décret et d'en permettre l'exécution : Si les faits sur lesquels repose le Décret en question sont exacts ou sont la vérité, c'est bien, je le confirme et en permet l'application. Mais, entendez ces paroles, si ce Décret est fondé sur l'injustice, malheur à ceux qui s'y abriteront, ou, si la Charte Royale ne confère à Laval le droit d'extension que par des affiliations, rappelez-vous ces paroles : “ Nous ne voulons déroger en rien à la Charte.”

“ Voilà comment l'Eglise nous sauve aujourd'hui !
 “ Voilà comment Laval se voit aujourd'hui dans la nécessité de s'en aller dans ses foyers à Québec ! Voilà comment la Cité du Mal sera condamnée à aller végéter ou périr dans les marécages de l'Université Laval ! C'est pour cela que je viens aujourd'hui me jeter, avec l'Ecole, dans les bras de l'Eglise, notre Mère.”

Se voyant si bien accueilli auprès des Cardinaux, M. le Dr d'Orsonnens prépara un mémoire qu'il présenta à la Propagande, dans le courant de janvier 1880. Son Eminence, le Cardinal Simeoni, en informa Sa Grâce l'Archevêque de Québec, par une lettre en date du 13 avril 1880. Dans ce mémoire n'était pas traitée la question de la légalité de la succursale.

A la fin d'avril 1880, M. l'Avocat J. L. Archambault, publia son fameux ouvrage intitulé : “ Etude légale

ou réponse à certaines questions concernant la succursale de l'Université Laval à Montréal avec commentaires." Ce travail remarquable attira l'attention des savants dans la Cité du Bien. L'auteur prétend que l'Université Laval n'a pas droit d'établir des facultés en dehors de Québec. Suivant lui, le seul et unique droit que possède l'Université Laval par sa charte pouvant lui conférer le privilège de s'étendre ailleurs qu'à Québec, c'est de s'affilier les collèges, séminaires et autres maisons d'éducation dans la province. Ce droit d'affiliation, si nous comprenons bien M. Archambault, constitue un privilège d'un caractère qui assure à Laval son *universalité* et exclut l'idée de la prérogative qu'elle tend à s'attribuer par sa charte, de former d'autres établissements ailleurs qu'à Québec. Pour établir ses assertions, M. Archambault s'appuie sur la nature de la Charte Royale, sur de grandes autorités légales, sur des précédents et sur notre droit canadien.

Comme on le voit, cet Avocat distingué, par la publication de son important travail, a fait tressaillir la Cité du Bien. On dit que l'Université Laval en a été si effrayée, qu'elle est devenue en proie à de violentes coliques. N'eût été un médecin sauvage de la Cité du Mal, il paraît qu'il aurait été bien difficile de les calmer.

Un grand nombre d'exemplaires de cette "Etude Légale" furent envoyés à Rome, dans le courant de juin 1880. Rome prit alors en sérieuse considération la question de la légalité de la succursale, question sur laquelle M. le Dr d'Orsonnens avait déjà fortement insisté. Averti qu'il lui fallait attendre une couple de mois avant d'avoir la décision de la Propagande, M. le Dr d'Orsonnens partit de Rome et s'en vint en Angleterre consulter les Officiers en loi de la Couronne, et "le 20 juillet 1880, Sir Farrer Herschell, solliciteur-général et avocat de la Couronne en Angleterre, donna son opinion légale, établissant que l'Université Laval à Québec n'est pas autorisée par la Charte à s'établir ailleurs qu'à Québec." M. le Dr d'Orsonnens envoya tout de suite à la Propagande cette haute opinion de Sir Herschell.

Quelques jours avant, le 17 juillet 1880, Sir Alexander Campbell, ministre du Cabinet d'Ottawa, consulté par rapport à la légalité de l'établissement de l'Université Laval à Montréal, déclara que les tribunaux civils seuls peuvent prononcer sur les droits de l'Université Laval.

Tout cela faisait bien mal au cœur de l'Université Laval. Elle ne faisait plus que trembler, tant elle avait peur, et était devenue monomaniacque. Pour la distraire, on la promenait partout dans la Cité du Mal. Lorsqu'elle avait trop de peine, elle demandait à M. Intrigue et à M. Mensonge de l'inspirer pour écrire au Cardinal Préfet les lettres les plus touchantes. Le 17 mai 1880, elle lui écrivit une lettre si larmoyante, que le 14 juin de cette même année, Son Eminence, n'ayant pas encore été engagée à prendre en sérieuse considération la légalité de la succursale, envoya une réponse la plus encourageante à cette pauvre Université en pleurs.

Aussitôt après le retour de M. le Dr d'Orsonnens à Montréal, l'École, d'après les instructions des meilleurs jurisconsultes, somma l'Université Laval, par un protêt en date du 4 octobre 1880, d'abolir sa succursale. C'était par le ministère de M. le notaire J. A. D. Lesage que l'École protesta ainsi contre l'établissement de la succursale Laval. Menacée comme elle se voyait, l'Université Laval eut des crises terribles et sanglotait comme un enfant qui se croit perdu. Elle comprit combien était effrayante la guerre que la Cité du Bien préparait contre elle, et sentit qu'elle ne pourrait vaincre et se ferait massacrer. On ne saurait décrire ses angoisses. Quelques anges consolateurs de la Cité du Mal vinrent relever un peu sa force morale. Ayant pris les conseils des plus habiles de cette cité, elle vint à bout de gagner encore les sympathies de l'Épiscopat. Celui-ci, croyant toujours que tout ce qu'il faisait répondait aux intérêts de la Cité du Bien, promit encore son influence pour Laval, et, le 4 novembre 1880, il adressa à Sa Majesté la Reine Victoria une pétition à l'effet de faire augmenter la Charte Royale de 1852.

Cette démarche des Supérieurs Ecclésiastiques donna à Laval un grand soulagement. Le 7 janvier et le 9 février de l'année 1881, le Cardinal Préfet, qui était tenu au courant de toutes les peines et des maladies de l'Université Laval, lui envoya des prescriptions qui ont produit un effet merveilleux sur l'âme de cette Université. Si la réponse du comte de Kimberly, en date du 20 janvier 1881, à la pétition de l'Episcopat, n'avait pas été contre les aspirations de ce vénérable corps, il est certain que l'Université serait devenue folle de joie, et cela pour toujours.

Le 23 mars 1881, l'Ecole, par le ministère de M. le notaire Lesage, somma de nouveau l'Université Laval de discontinuer le maintien de sa succursale. Appuyée toujours sur l'intervention de l'Archevêque et des Evêques suffragants, l'Université Laval fut moins épouvantée cette fois-ci ; et, le 9 avril 1881, lorsqu'elle vit que l'Episcopat signait une requête pour être présentée aux trois branches de la Législature Provinciale, elle devint on ne peut plus enhardie. Voyant que l'autorité religieuse, en ce pays, traînait devant le pouvoir civil la question épineuse de la succursale de l'Université Laval à Montréal, l'Ecole, qui avait déjà soumis cette question à l'autorité compétente, l'autorité suprême du gouvernement de Rome, s'adressa aux tribunaux de l'Etat pour le côté civil seulement de la cause débattue entre Laval et elle, ou plutôt entre la Cité du Mal et la Cité du Bien. Le 14 avril 1881, l'Ecole, par ses avocats, présenta à Son Honneur le juge Rainville la fameuse Requête Libellée que tout le monde connaît. Une couple de semaine après, a lieu l'ouverture des chambres à Québec. Lecteurs, préparez-vous au combat.

Oh abominable Cité du Mal ! Avec quel acharnement vous travaillez à la destruction de la religion et de la société ! Ce court ouvrage ne fait pas connaître toutes les ruines qui apparaissent partout sous le souffle destructeur de votre bouche délétère. Il se borne au récit

des ravages que vous causez, depuis 30 ans surtout, dans les champs universitaires, en Canada. Si vous n'eussiez porté votre influence désastreuse de ce côté-là, tout aurait été avantageux pour la religion et la science, et le pays aurait été florissant. Pour susciter des obstacles devant le travail fécond et progressif de la Cité du Bien, vous avez perverti l'Université Laval et entraîné dans l'erreur et l'injustice des principes et des actes de cette Université une certaine partie des meilleurs défenseurs de cette Cité, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre laïque. Mais la Cité du Bien, après avoir subi pendant quelques années une des crises les plus funestes, est sortie pleine de force de son déplorable épuisement ; elle reparut sur le fleuve de la vie plus brillante que jamais ; des profondeurs de sa léthargie elle apporta comme un surcroît d'énergie, de vitalité, de puissance, au grand étonnement de tous.

Dès le commencement de cette session, elle se manifesta dans tout son éclat. Les trois quarts des habitants de ce pays se voient dans son sein. Le point sombre de ce magnifique tableau de la patrie se dilatant dans la Cité du Bien, sous les rayons bienfaisants de l'astre lumineux, est l'Université Laval et tous ses partisans. Ils sont dans les ténèbres. Un nuage épais empêche la lumière du soleil d'arriver jusqu'à eux. C'est la Cité du Mal qui les tient sous son sceptre.

Furieuse de se voir reléguée dans un coin de la patrie, elle envoie Injustice avec une armée sortie de l'enfer, nombreuse comme une légion, elle l'envoie ainsi escorté et sous la forme de l'Honorable M. Droit pour pénétrer dans le palais du très vénérable M. Justice, afin de pouvoir le prendre par surprise et l'assassiner. Sur le drapeau de cette armée infernale, on lit ces paroles : " Exception déclinatoire de l'Université Laval." Le 4 mai 1881, Injustice sous l'apparence de Droit et son immense troupe apparaissent dans les environs du palais de Justice. Pour les empêcher d'y entrer, la Cité du Bien avait mis là sous les ordres d'un chef habile une puissante armée. Le 9 mai 1881, une bataille sanglante s'engage et la Cité du Bien triomphe.

Cette tentative d'assassinat, jointe à tant d'autres mauvais faits, indigne profondément le pays, qui ouvre encore plus les yeux sur les tendances excessivement dangereuses de la Cité du Mal. La patrie se lève comme un seul homme. Les chambres qui ont en mains ses destinées sont en pleine session. La Cité du Mal et la Cité du Bien ne se battront plus, à cette heure, seulement pour Laval et ses partisans d'un côté et pour l'École, Montréal et leurs partisans d'un autre côté. Elles vont se faire la guerre pour la conquête définitive du pays. La Cité du Bien a les trois quarts des citoyens, et la Cité du Mal a le reste.

Ces deux cités sont comme des volcans qui menacent à tout instant de faire explosion. Dans la Cité du Bien, on apprend qu'Intrigue, Mensonge et Sophisme viennent de nouveau affermir en faveur de l'Université Laval les sympathies de l'Archevêque et de ses suffragants, moins Mgr Lafleche. On apprend de plus que ces mauvais génies sont parvenus à recruter dans leurs empires et dans les états qui en dépendent, des troupes extraordinairement nombreuses et ne respirant que le carnage. La patrie est dans la terreur, tout le monde est glacé d'effroie dans la Cité du Bien. Ignace sort de sa retraite. La province, qui se croyait condamnée à périr, s'écrie en le voyant : " Oh, Ignace, mon rédempteur, sauvez-moi, mes ennemis sont plus forts que moi et vont me faire tomber dans l'abîme." Ignace, de même que Notre Divin Sauveur dans la barque des pêcheurs, leur répond : " Qu'avez-vous à craindre, je suis avec vous. Relevez-vous donc, prenez vos armes, combattez sans cesse, et la Cité du Bien, qui tient au ciel comme vous le savez, fera descendre des hautes régions de la Vérité et des Bons Principes toutes les forces nécessaires pour vaincre vos ennemis."

Sur ces entrefaites, on est informé qu'Intrigue vient d'assembler toutes ses troupes à Québec et que l'Université Laval est au comble de ses joies.

Tout brillant de sainteté, rempli des bonnes œuvres d'un long et glorieux épiscopat, beau comme un ange

descendu du ciel, tout rayonnant des clartés divines qui se répandent sur lui, Ignace se met à la tête des troupes de la Cité du Bien luttant avec la patrie et pour la patrie.

Ses armées sont en marche et il ne cesse de les exhorter à combattre dans le Seigneur pour le triomphe du bien.

Intrigue et Mensonge, après avoir rangé en bataille les armées de la Cité du Mal, s'en viennent voir Sa Grâce, l'Archevêque de Québec. Ils lui disent : " voilà Ignace qui s'avance avec toutes ses troupes, il est tout resplendissant. Il faut le tuer avant que le feu commence. Il n'est pas loin : on le voit déjà." Ces paroles étant dites, ils magnétisent Mgr le Métropolitain dans l'intention de pouvoir réaliser leur mauvais dessein, sans s'exposer à se faire désertir par leurs alliés. Voyant que Mgr l'Archevêque se trouvait assez sous l'influence du magnétisme pour n'être plus maître de sa volonté, ils en font ce qu'ils veulent. Ils l'envoient à la rencontre d'Ignace qui brillait comme le soleil ; ils le font passer dans un endroit où la Religion et la Patrie ordonnent de transporter la boue de Révolution Française, avec laquelle ce rebut de la société cherche tous les jours à salir la Cité du Bien ; ils lui commandent de prendre un peu de cette boue entre ses mains pures et saintes. Ignace et toute la Cité du Bien sont remplis d'étonnement. L'Archevêque s'avance toujours ; ne sachant ce qu'il faisait ni disait, il lance des injures à Ignace et soudain il lève ses mains chargées de cette boue immonde et la jette avec une force extraordinaire à la figure illuminée de ce Saint que tout le pays vénère. Ignace, le grand défenseur des idées romaines contre l'envahissement de ce que notre siècle appelle les idées modernes, Ignace dont les 40 années d'épiscopat ont couvert le pays d'œuvres éminemment religieuses, éminemment patriotiques, éminemment sociales, Ignace le pilier de l'Eglise en Canada, ne tombe pas par terre, il reste debout immuable comme un rocher. L'Archevêque s'en retourne ensuite vers l'Université Laval.

Tout le monde excuse S. G. Mgr l'Archevêque. On s'en prend à Intrigue et à Mensonge.

Un instant après, Ignace se met à remuer et se tourne en face de ses troupes. La patrie lui avait déjà enlevé les souillures dont il venait d'être atteint. Sur le voile dont elle vient de se servir, reste imprimée la figure radieuse du Saint, et la main de M. Histoire s'en empare pour la transmettre à la postérité. Ignace est dans un extase, il paraît tout transparent. Descendue du ciel, l'âme d'Ignace le rend au service de ses troupes.

Les deux armées se rencontrent, la bataille s'engage, le combat est effrayant. Ignace l'emporte sur ses ennemis. Il met en déroute presque toutes les troupes que la Cité du Mal avait mises sur pied. Il laisse aller pour poursuivre tant d'ennemis en désordre, un grand nombre de ses généraux avec les forces dont ceux-ci ont le commandement. Sur le champ de bataille, la lutte se continue avec acharnement entre deux armées très puissantes et pleines d'ardeur. L'une de ces deux armées vient du pays qu'on appelle " Presse Libérale "; l'autre a été envoyée par ce beau pays qui porte le nom de " Presse Catholique." On ne saurait dire combien est vif le combat qui est engagé entre elles. Ce sont elles qui vont, pendant un certain temps, porter dans leurs flancs les espérances de la Cité du Mal et les espérances de la Cité du Bien. Le combat se prolonge fort tard dans la nuit. Le lendemain, les troupes, tant d'un côté que de l'autre, étaient presque épuisées, parce que des deux côtés on s'était vivement attaché à se rendre maître de la forteresse désignée sous le nom de " Législation." Les principaux généraux qui sont à la tête des forces de Presse Libérale, s'appellent : Patrie, Tribune, Electeur, Concorde. Ceux sous le commandement desquels se trouvent les forces de Presse Catholique, sont connus sous le nom de Monde, Courrier de Montréal, Journal des Trois-Rivières, Abeille Médicale. Nous ne nommons là que les principaux.

Ignace convoque une assemblée de ses généraux. Il leur dit qu'il a l'intention d'y faire venir les généraux de l'autre côté afin de s'entendre avec eux pour con-

clure un traité de paix basé sur des conditions qui seront de nature à rendre justice aux parties intéressées. On le félicite sur une si bonne intention. On invite donc les généraux des forces ennemies, et peu après ils sont tous présents à l'assemblée. Ignace leur demande de vouloir bien tous s'entendre sur des conditions de paix et leur déclare que ce serait bien plus avantageux pour la religion et la patrie. Tous s'accordent à vouloir la discussion et la détermination d'un traité quelconque de paix, pourvu que chaque partie intéressée y trouve son avantage.

Patrie se lève et dit : J'ai mis toutes mes affections dans l'Université Laval. Cette institution rend des services immenses à la cause des libéraux. Voilà pourquoi je suis en faveur de ses prétentions hardies au monopole de l'enseignement. Un autre motif me porte à me dévouer pour Laval, c'est l'anéantissement de l'Ecole Trudel. Cette Ecole des programmistes, cette Ecole des ultramontains, cette Ecole des papistes, cette Ecole, dis-je, m'a vilipendé de toute manière, m'a toujours empêché de monter au pouvoir politique et m'en a fait descendre après un règne bien court. Elle s'applique constamment à me faire passer pour un révolutionnaire. Que veut-elle donc en me poursuivant ainsi ? Elle a l'intention non-seulement de me discréditer, mais encore de soulever contre moi l'indignation de tous les habitants du Canada, afin que je ne puisse jamais arriver à étendre ma domination sur ce pays. Eh bien, aujourd'hui, j'ai une excellente occasion de montrer aux partisans de l'Ecole Trudel qu'ils ne respectent pas la religion, ni ses ministres, qu'ils ne défendent pas les institutions existantes, que ce sont des professeurs de religion qui ne prêchent pas d'exemple, qu'ils ne suivent pas les instructions de Rome ni les directions de l'Evêque diocésain, enfin, pour tout dire en un mot, qu'ils se donnent la liberté de s'ériger en juges des décisions de l'autorité religieuse et en censeurs des motifs sur lesquels cette autorité se base dans ses actions. Dans les difficultés actuelles entre l'Université Laval et la Province de Québec, je trouve tout ce qu'il

me faut pour mettre à mon tour sur le dos de mes adversaires *trudelistes* ou programmistes toutes les accusations sous le poids desquelles ils ont tant travaillé à me tenir écrasé. En effet, Rome a émané un Décret, et ils se mirent à le juger à leur façon après l'avoir accepté en murmurant. Quelque temps après, ils le rejettent en faisant un tapage d'enfer. L'Evêque de Montréal tient au Décret; l'Archevêque et tous les autres Evêques recommandent de toujours rester soumis au Décret; ils font des démarches en Angleterre pour assurer l'exécution du Décret; ils soumettent à la législature provinciale un projet de loi pour enlever tout doute sur la légalité de tout ce qui a été fait dans l'accomplissement du Décret; Rome manifeste clairement le désir qu'on prenne tous les moyens légaux pour maintenir l'application du Décret telle qu'elle a été faite, et, après tout cela, on voit Mgr Bourget, Mgr de Birtha et toute l'Ecole Trudel susciter des embarras pour empêcher les décisions, les ordres formels, les vœux, les désirs du gouvernement ecclésiastique, d'avoir leur cours suivant les vues de ce gouvernement. Ai-je besoin de bien argumenter pour vous établir ou vous convaincre que tous mes adversaires sont en opposition directe avec l'autorité religieuse? Rappelez-vous maintenant l'affaire Guibord, et je vous demande si moi et tous mes partisans étions dans cette affaire en révolte plus ouverte avec le pouvoir religieux que ne le sont aujourd'hui tous nos détracteurs de l'Ecole Bourget ou de l'Ecole Trudel et de l'Ecole conservatrice? Non, messieurs, nous ne sommes pas allés aussi loin dans la voie de la désobéissance ou de l'insubordination. Voilà la croyance que je veux répandre dans tout le pays, et cela est possible. Je peux donc me venger et je suis décidé à le faire.

En conséquence, messieurs, je soutiens les prétentions de Laval; je prétends qu'on lui accorde ce qui est demandé dans le *Bill* que mes amis ces jours-ci, vers la fin du dernier combat, sont parvenus à faire entrer dans la forteresse Législation où siègent les chambres législatives. Je suis bien prêt à faire un traité de paix

immédiatement, mais ma condition est qu'on donne à l'Université Laval tout ce qu'elle demande dans son *Bill*.

Electeur ne fait que répéter la même argumentation et ajoute: je prends pour le Clocher de mon Village, comme on dit, et je désire qu'on l'élève assez haut pour que toute la Province de Québec puisse le voir et l'admirer. Je ne cherche pas la guerre, mais j'irai à la bataille si on se met dans la tête de couper le fil de mes prétentions.

Evenement, qui n'a toujours été qu'un arlequin, ne s'engage pas sur le terrain des principes. Il affirme tout bonnement que l'Université Laval a droit à ce qu'elle sollicite du pouvoir colonial. C'est à la condition qu'on fera justice à ce droit qu'il signera le traité de paix. Mais comme il présume qu'il lui faudra encore venir sur le champ de bataille, il averti ses amis et tous les autres assistants à l'assemblée qu'il se sent atteint d'une trop grande débilité et qu'on lui prescrit d'aller faire un voyage à Paris.

Concorde, incapable de faire un raisonnement solide, se borne à intervertir l'histoire et conclut que Mgr. Bourget, Mgr. Lafleche, l'Ecole, Montréal et tout le pays ont tort de s'opposer à l'extension de Laval. Il veut bien la paix sans recommencer les hostilités. Mais, comme les précédents, il pose la condition que l'on n'empêche pas les chambres d'adopter le *Bill* en faveur de l'étendue des pouvoirs de la Charte.

Canadien se lève et fait un long discours pour démontrer aux généraux de Presse Catholiques la justesse des motifs qui l'ont déterminé à les abandonner pour se constituer le défenseur des prétentions exorbitantes de Laval. Il fut persifflé tout le temps qu'il parla. Inconséquent avec ses principes et tout rouge de colère, il termina en disant qu'il défendrait Laval jusqu'à la fin.

Tribune prend la parole: je ne comprends plus le monde. Je ne vois rien de plus instable, de plus inconstant, de plus changeant que le monde. L'homme, c'est un être dont la nature, l'état, le caractère, les

sentiments, les idées, la volonté offrent le spectacle d'une métamorphose continuelle. Voilà ce que je trouve dans l'homme, lorsque je réfléchis sur la conduite de mes détracteurs qui appartiennent à l'École de Mgr. Bourget ou de M. Trudel. Ils m'ont toujours dénoncé, parceque j'ai le tort d'établir d'une manière évidente que le clergé ne doit pas intervenir dans les élections et se servir de la religion pour nuire à un parti politique qui est aussi bon, s'il ne l'est pas plus, que le parti conservateur. Voyez la sincérité de leurs principes. Ils m'appellent libéral catholique, libéral impie, révolutionnaire, parceque j'ai le courage de lutter contre les abus criants de l'action du clergé dans le domaine politique, et aujourd'hui ils se mettent en rupture avec le Saint-Siège, en contradiction avec ce qui est prescrit ou ordonné et avec tout ce qui est vivement désiré par le pouvoir ecclésiastique, relativement à la question universitaire. Salomon, par suite de son expérience de la vie, avait bien raison de s'écrier : vanité, tout n'est que vanité.

Je serai conséquent dans mes actions comme dans mes idées. La paix que l'on demande ici, ne pourra être obtenue qu'au moyen de l'adoption du *Bill* de Laval dans les chambres. Pour que ce *Bill* soit voté, je me sacrifierai corps et âme. Tels sont en substance les discours prononcés par tous ces généraux que la Cité du Mal de concert avec Laval ont attirés de leur côté. On voit facilement qu'ils ne sont pas sincères. Ils sont convaincus que les droits de Laval ne peuvent pas s'élever à la hauteur des droits de l'École, des droits de tout le pays. Pour Evénement et Canadien, ils sont si peu fermes dans la pratique de ce qu'ils enseignent, qu'ils aiment mieux aujourd'hui brûler sur l'autel de l'égoïsme tout ce qu'ils ont ensensé hier, plutôt que d'avoir le courage de s'opposer aux prétentions excessivement dangereuses d'une Université dont le personnel comprend des ecclésiastiques libéraux, comme l'Archevêque Taschereau, les M. M. C. E. Hamel, M. E. Méthot, B. Paquet, L. H. Paquet, L. N. Begin, des laïques libéraux, comme M. M. N. Casault, C. Frs. Langelier,

U. J. Tessier, J. A. Sewell, A. Jackson, qui comprend encore, dit-on partout, une couple de Francs-Maçons, d'une Université enfin dont le libéralisme s'est étalé effrontément et sans honte aux yeux de ce pays catholique. Quant à Patrie, Electeur, Concorde et Tribune, ils sont certainement convaincus que Laval n'a pas le droit de venir à Montréal et que Rome et l'autorité supérieure ecclésiastique en cette province n'obligent pas les députés de voter le *Bill* et ne défendent pas aux catholiques de s'y opposer. Mais ils se déclarent en faveur du *Bill*, à cause de leur union à Laval dans le cœur de sa Majesté le Libéralisme et à cause de l'avantage qu'ils prétendent avoir de pouvoir se faire passer pour de bons catholiques et de faire croire au public que tous les adeptes des idées romaines, en Canada, sont coupables de tout ce dont ces derniers les ont toujours accusés. Les discours de tous ces orateurs sont comme d'épais nuages qui empêchent les rayons lumineux du soleil de la vérité de descendre jusque dans l'enceinte qui reçoit l'écho de leurs paroles. Nous allons voir maintenant comme ces nuages vont être dissipés en peu d'instant. Les nuages apportés par Canadien et Evénement sont déjà disparus. On n'a plus à s'en occuper. Journal des Trois-Rivières débute par cette apostrophe : vous, oh ! généraux qui êtes voués au service de la Cité du Mal ! n'êtes-vous pas causes des tempêtes qui troublent la paix et menacent sans cesse la prospérité de notre pays ? Vous et tous vos partisans, n'êtes-vous pas ce qu'on pourrait appeler le côté inférieur de la patrie ? Vous consentez à la paix, dites-vous. Mais vous la faites reposer sur une base impossible, la conciliation entre la lumière et les ténèbres. Vous savez que nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain là. C'est donc la guerre que vous voulez voir se rallumer de nouveau. Eh, bien ! voici nos armes ! nous y marcherons sous le drapeau du Christ, et apprenez que le diable n'est pas plus fort que Dieu. Or Dieu est avec nous et le diable est avec vous. Vous finirez par tomber vaincus.

Après cette assemblée, vous aurez beau, comme vous

l'avez essayé avant, chercher à induire en erreur le public, vous n'y parviendrez pas. Le public vous connaît trop maintenant pour se laisser tromper. Il a trop en horreur l'Université Laval et est trop indigné contre l'énormité des injustices dont on accable Montréal et tout le pays, pour que tous vos sophismes puissent le séduire. Il sait bien que dans l'affaire Laval vous prenez ce qui n'est pas pour ce qui est et que c'est ainsi, grâce à l'appui de maître Mensonge, que vous tentez de gagner les sympathies de toute la province. Faites tout le tour de cette contrée et partout on vous dira : Laval a mis la Propagande en erreur par rapport à ses prétendus droits et par rapport aux droits indéniables de Montréal et des trois quarts des catholiques dans la province de Québec ; Laval a trompé la Sacrée Congrégation par rapport à l'étendue des pouvoirs conférés par la Charte ; Laval a établi sa succursale à Montréal en dehors des limites de sa Charte et en violation du Décret de la Propagande et de la Bulle du Pape ; tout le monde croit que Laval, dans l'établissement et le maintien de sa succursale à Montréal, a cherché et tend encore à ruiner complètement toutes les institutions existantes en cette ville, à tenir cette métropole et toute la partie supérieure de la province dans un état d'infériorité insupportable, dans un état d'abaissement qui ne satisfera pas encore l'esprit de vengeance des champions québécois du libéralisme ; tout le monde est certain que l'Archevêque et les Evêques en demandant à Sa Majesté la Reine Victoria d'interpréter et d'étendre la Charte et en adressant une pétition aux trois branches de la législature provinciale pour recommander le Bill de Laval, ne font pas acte d'autorité, ne sont que les intercesseurs de Laval ou que les avocats de ses prétendus droits et des faveurs extraordinaires et inconstitutionnelles que cette Université sollicite, agissent en qualité de citoyens pour le bénéfice d'une institution qui veut anéantir nos droits, enfin ne s'imposent pas et ne commandent pas comme Supérieurs ecclésiastiques ; tout le monde est assuré que Laval et tous ses dignitaires de l'Eglise sont en contravention avec les

vœux ou les désirs exprimés tout dernièrement par Rome, à savoir que les doutes sur la légalité de la succursale soient levés par les tribunaux et non par une loi inconstitutionnelle et injuste ; tout le monde est persuadé que Laval et tous ceux qui la supportent compromettent grandement l'autorité du Saint-Siège, font un tort immense à l'éducation, retarde beaucoup le progrès du pays, et causent un dommage considérable à la religion. Voilà, braves généraux de la Cité du Mal, ce que vous pouvez entendre dire partout, si vous voulez parcourir toute la province de Québec. L'orateur ne se contente pas d'énoncer quel est le sentiment public sur le Bill de l'Université Laval et tout ce qu'on invoque en faveur de ce projet de loi. Il confond ensuite ses adversaires par des preuves les plus irréfragables. C'est ainsi qu'il leur montre combien ils sont de mauvaise foi en prétendant que les partisans de l'Ecole Trudel ou de l'Ecole Bourget sont opposés à l'autorité religieuse dans les difficultés présentes.

Après avoir prouvé à ces accusateurs que Laval et tous ses amis sont ceux-là qui désobéissent à l'autorité tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, il fait la comparaison des principes sur lesquels repose l'Ecole des idées libérales ou des idées anti-catholiques avec les principes qui servent de bases à l'Ecole des idées romaines et catholiques. De cette comparaison jaillissent les preuves les plus écrasantes contre les généraux qui précédemment ont osé imputer leurs doctrines malsaines et leurs actes de libéralisme à Mgr Bourget, à Mgr Laflèche, à l'Honorable Sénateur Trudel, à l'Ecole de Médecine et à tous ceux qui se font les vrais défenseurs de la religion et de la patrie. L'argumentation de Journal des Trois-Rivières est basée sur des faits empruntés aux anciens champions du libéralisme, comme Avenir, Pays, National, Evénement, père, et sur les faits actuels de Patrie, Electeur, Concorde et Tribune. Elle est si remplie de faits accablants qu'à chaque instant elle se décharge et fait entendre comme des coups de foudre. Les généraux qui ont parlé plus haut pour le Bill ou la demande de Laval

sont dans la terreur. Ils sont frappés avec tant de violence qu'ils veulent tous se retirer. La porte est fermée et ils ne peuvent l'ouvrir pour sortir. Tribune, plus petit que les autres, lève ses mains suppliantes vers *Journal des Trois-Rivières*. Pas de trêve. *Journal* ne s'arrête que quand il se sent trop fatigué d'avoir lancé la foudre contre ses adversaires.

Après qu'il eut fini, il demanda à Tribune ce qu'il avait à dire. Tribune se lève en tremblant; rien de brutal comme on fait, s'écrie-t-il. On sait bien qu'on appartient à l'École libérale. Mais on veut se venger des attaques que vous avez toujours aimé à nous faire subir. Je ne dirai plus rien dorénavant sur la question de l'influence indue. Mon petit journal ne prendra aucune couleur, et il sera bon catholique.

Abelle Médicale s'étend longuement sur l'historique des difficultés qui ont toujours existé entre l'Université Laval et l'École. Il trouve, documents en mains, que la cause de ces difficultés se trouve dans l'ambition et autres défauts de Laval. Il affirme que les démarches du Dr. d'Orsonnens à Rome ont eu l'heureux résultat de faire sentir à la Propagande qu'elle ne doit pas seulement s'en rapporter aux mensonges de Laval, et de l'engager à bien peser de nouveau toutes les raisons qui militent en faveur d'une Université Indépendante à Montréal. Il appuie ses assertions de documents incontestables. Il insiste pour établir qu'il n'existe aucune ordonnance romaine nous obligeant à laisser voter le Bill de l'Université Laval. Bien loin qu'il y ait des ordres ou même des désirs de la Propagande par rapport à ce projet de loi devant les Chambres, il a été recommandé par Rome que les tribunaux civils décident la question de la légalité de la succursal.

Courrier de Montréal fait un plaidoyer très remarquable. Il terrasse ses adversaires. Tantôt il dirige contre eux l'arme du sarcasme; tantôt il fait jouer sur eux le fouet de la logique la plus vigoureuse. Son discours est un modèle d'éloquence. A l'entendre il nous semble parfois que le savant avocat Pagnuelo parle par sa bouche.

Il fait habilement ressortir tout le ridicule d'une certaine affirmation des généraux de Presse Libérale. Ils disent partout que c'est Rome qui oblige l'Archevêque et les Evêques de cette province à intervenir en faveur du *Bill* de l'Université Laval. Pour démontrer la fausseté de cette assertion, l'orateur met sous les yeux de ses adversaires le fait humiliant mais éloquent des *conventions secrètes entre Laval et presque tout l'Episcopat* sur le frontispice desquelles se lit: "tout pour Laval, préservation de la vie des autres diocèses," et dans les profondeurs desquelles est caché le tombeau destiné à ensevelir tout le diocèse de Montréal et tout le pays.

Comme on peut s'en convaincre soi-même, Courrier de Montréal a beaucoup mérité de son pays. Que la patrie donc lui donne la première place à ses festins.

Monde prend le dernier la parole sur un ton le plus solennel. Souvent, en sa manière de parler, on reconnaît l'Honorable F. X. A. Trudel et on peut jurer que c'est le sénateur lui-même qui fait entendre sa voix éloquente. C'est déjà vous prouver lecteurs que, si cette orateur de grande renommée ne surpasse pas les précédents, au moins il se tient à une égale hauteur.

Après cette assemblée où une éloquence si belle, si touchante et si convainquante ne put déterminer les généraux de Presse Libérale à conclure la paix, Ignace leva les yeux vers le ciel et dit: "Seigneur, soyez à la tête de nos armées de la Cité du Bien et donnez-nous la victoire."

Les généraux sont à leur poste. Un combat acharné et indescriptible s'engage. L'Honorable Chapleau et le député M. Champagne, qui jouaient depuis quelques temps le rôle de traître, favorisent les troupes combattant pour Laval, et le 13 Juin 1881 elles sont déjà presque sûres d'avoir la victoire. L'indignation est à son comble dans Montréal et dans presque tout le pays. La Cité du Bien ne désespère pas encore. Mais le 22 Juin 1881, M. Illégalité et M. Inconstitutionnalité viennent au secours de la Cité du Mal, et la Cité du Bien se trouvant, pour le moment, écrasée par la force du nombre, voit son ennemie devenir en possession de la forteresse "Législation."

La Cité du Mal ne jouira pas longtemps de cette victoire, obtenue par la trahison. De telles victoires ne font pas honneur et ne peuvent assurer la paix.

La Cité du Bien va faire de nouvelles alliances avec les rois des royaumes connus sous le nom de Légal, de Constitutionnel et de Tribunal Judiciaire. En même temps elle va envoyer à Rome des délégués pour demander au Pape lui-même d'intervenir pour sauver la Cité du Bien en danger.

IV

IGNACE, MGR. LAFLÈCHE, L'HONORABLE TRUDEL DEVANT LE PAPE. — APPARITION DU « FRANC-PARLEUR. »

Le Bill de Laval donnant dans une colonie britannique le premier exemple d'augmentation d'une Charte Impériale, est enfin adopté, grâce à l'engrenage des rouages de la Cité du Mal.

La province de Québec est condamnée à passer sous l'influence désastreuse de l'enseignement d'une Université dont elle regarde l'existence comme un châtement national envoyé par Dieu pour punir le peuple canadien de ses infidélités.

La province de Québec s'humilie aujourd'hui et demande pardon à Dieu pour tous les péchés qu'elle a commis. Elle se propose de mieux faire à l'avenir. Elle prie le Ciel de la délivrer des mains de ses ennemis qui la conduisent à la servitude.

Le Seigneur entend ses plaintes et ne l'abandonne pas. Ignace ne peut s'envoler dans les cieux. La divine Providence lui laisse encore la direction de la Cité du Bien dans la voie de la vérité et des vertus.

Voilà comment Dieu veille sur la religion jusqu'à la consommation des siècles. Les portes de la Cité du Mal ne prévaudront jamais contre les portes de la Cité du Bien.

L'action de la Cité du Bien sera toujours l'action de Dieu, et l'action de la Cité du Mal sera toujours l'action du diable. Voilà pourquoi le Bill effronté, polisson,

illégal, inconstitutionnel de Laval ne pourra jamais chasser la Cité du Bien de cette province. Ce Bill porte en lui-même le poison au moyen duquel la Cité du Mal se propose de faire mourir le pays. Mais la Cité du Bien, sans cesse tenue en éveil par Ignace, empêche la province de tremper ses lèvres dans le verre trompeur.

Se voyant menacée d'être empoisonnée, la patrie regarde la forteresse "Législation," où le Bill est en repos, comme un lieu qui serait en possession d'une bande de meurtriers. Il est donc certain que l'Université Laval et la Cité du Mal mourront accroupies auprès de leur beau *Bill*.

La Cité du Bien envoie l'Honorable sénateur Trudel à Londres et à Rome pour demander à l'Autorité Impériale de ramener à son assiette l'existence civile de Laval et pour expliquer au Chef Suprême de l'Eglise comment cette Université sert d'instrument à la Cité du Mal qui tend à asservir le Canada. On dit aussi qu'Ignace, mettant la Cité du Bien sous la protection de ses anges gardiens, va partir en compagnie de Mgr Laflèche pour se rendre jusqu'à la Ville Sainte.

Enfin, Ignace, Mgr Laflèche, le Sénateur Trudel sont devant Sa Sainteté, le Pape Léon XIII. La Cité du Bien, en Canada, a les yeux fixés sur eux. L'Honorable Trudel adresse la parole au Pape qui l'écoute dans toute sa bonté paternelle. Vers la fin du discours de l'Honorable Sénateur, un grand miracle a lieu dans la salle d'audience. C'est l'apparition du défunt "Franc-Parleur." Ignace le reconnaît et dit au St-Père qui voit à ses pieds le survenant prosterné, que Dieu lui envoie un martyr de la foi, de son vivant défenseur intrépide de la religion, en Canada.

Franc-Parleur, à la demande de Sa Sainteté, se lève et déclare que le Seigneur Tout-Puissant l'envoie au Chef Visible de l'Eglise pour lui dévoiler tous les mystères de la question universitaire débattue en Canada.

"Très Saint Père, dit-il, combien il m'est doux de parler directement au Vicaire de Jésus-Christ. Je ne serais pas venu devant la S. C. de la Propagande, pour lui exposer tout ce que je connais sur la ques-

“ tion universitaire, agitée en Canada depuis tant
“ d’années. Pourquoi ? Parce que, si le Maître Eternel
“ m’eût donné la liberté d’apparaître devant la Propa-
“ gande ou de venir en présence de Votre Sainteté,
“ j’aurais préféré me mettre immédiatement en rapport
“ avec l’Auguste Chef du gouvernement de Rome.

“ Quelque grandes que soient leurs vertus, quelque
“ supérieures que soient leurs lumières, quelque émi-
“ nentes que soient leurs qualités, quelque immenses que
“ soient leurs richesses, les Cardinaux peuvent être
“ induis en erreur par l’intrigue et le mensonge et
“ mettre toute leur influence au service d’une mauvaise
“ cause. C’est parce que j’ai cette conviction que je
“ serais venu directement devant Votre Sainteté, si,
“ me trouvant encore en cette vie, j’eus été dans l’in-
“ térêt de mon pays chargé de me rendre à Rome pour
“ plaider la question d’une Université indépendante à
“ Montréal. Dans le moment actuel, je suis un embas-
“ sadeur du Très-Haut, chargé de la mission d’attirer
“ l’attention de Votre Sainteté sur le Canada d’une
“ manière toute spéciale. Votre Sainteté va apprendre
“ combien ce jeune et vigoureux pays est menacé,
“ surtout depuis la sanction du *Bill* de l’Université La-
“ val, de tomber complètement sous la domination de
“ la Cité du Mal. Votre Sainteté seule, étant la véri-
“ table sauvegarde des rois et de tous les peuples contre
“ tous les dangers qui les menacent dans leur prospé-
“ rité, leur sécurité, leur bonheur, peut soutenir de sa
“ main puissante la Province de Québec penchée sur
“ le bord de l’abîme, peut la préserver de la ruine,
“ peut éloigner d’elle tout ce qui l’entraîne dans le
“ précipice, peut la faire marcher dans le chemin du
“ progrès et de la vie.

“ Qu’est-ce donc qui conduit le Canada à la plus
“ affreuse décadence ? C’est l’Université Laval.

“ Pour établir cette assertion, je peux démontrer à
“ Votre Sainteté que 1° l’Université Laval a obtenu
“ frauduleusement le Décret du 1er février 1876, 2°
“ que ce Décret, fondé sur l’intrigue et le mensonge, a
“ pu, grâce à la fausse interprétation qu’on a donnée

“ à la Bulle du 15 mai 1876, le confirmant, empêcher
“ injustement Montréal d’avoir son université, 3° que
“ l’Université Laval a exécuté le Décret sans se confor-
“ mer aux intentions de la Propagande et du Siège
“ Apostolique, 4° que pour mettre sa prétendue succur-
“ sale à Montréal sous la protection d’une prétendue
“ loi de la législature provinciale, et pour s’assurer le
“ monopole de l’enseignement, elle a fait adopter par
“ cette législature un *Bill* contrairement aux règles
“ parlementaires, au droit constitutionnel, aux intérêts
“ du pays et à la volonté des trois quarts des catholi-
“ ques de la province, 5° qu’avec son monopole de
“ l’enseignement, Laval tend à étouffer les élans de la
“ science, à la tenir dans l’esclavage et à prospérer
“ matériellement à Québec sans s’occuper du reste, 6°
“ que ce monopole est considéré, en outre, comme
“ éminemment dangereux ou plutôt comme meurtrier,
“ à cause de ce fait là seul et sur lequel j’insisterai, à
“ savoir : que l’Université Laval est en Canada depuis
“ longtemps le rempart du libéralisme.”

Franc-Parleur démontra péremptoirement à Sa Sainteté les cinq premiers points. Les preuves ne lui manquèrent pas. Elles venaient de source certaine. Ce sont tous les documents qu’on trouve dans les factums, les archives de l’Université Laval, dans les archives de l’Archevêché de Québec et de l’Evêché de Montréal, dans les archives de l’Ecole, ce sont toutes les raisons militant en faveur d’une université à Montréal, ce sont tous les faits qui se rattachent à l’établissement de l’Université Laval à Montréal, c’est le sentiment de la population, etc. Connaissant, lecteurs, toutes ces preuves, les ayant toutes fraîches dans la mémoire, soit par cet ouvrage, soit autrement, je ne crois pas nécessaire de vous montrer comment Franc-Parleur s’en ai servi auprès du Saint-Père pour donner à Sa Sainteté la mesure de confiance qu’Elle doit avoir dans l’Université Laval. Je peux vous affirmer sûrement que l’Auguste Chef de l’Eglise suivit bien attentivement toute cette démonstration de l’orateur dont l’apparition lui paraissait miraculeuse.

Réunissant en un seul tout ses plus forts arguments, faisant comme un faisceau de toutes les preuves de sa puissante argumentation, Franc-Parleur s'écrie : “ comment maintenant ne pas présager des jours de malheurs, quand on se rend compte de l'action de l'Université Laval relativement aux difficultés universitaires dont Votre Sainteté connaît toute l'histoire, et quand on la voit en possession du monopole de l'enseignement ? N'est-il pas vrai que les lettres, les sciences et les arts, seront toujours en langueur à Montréal, à cause de l'ambition et de la jalousie de l'Université Laval ? N'est-il pas certain que cette Université tiendra toujours Montréal, le pied sur la gorge ? N'est-il pas évident que les septièmes de la jeunesse, se livrant aux hautes études, n'iront pas à l'Université Laval, parce qu'ils ont en horreur cette Université ? N'est-il pas établi que, les conditions matérielles d'existence dans lesquelles se trouve le peuple canadien, ne pouvant jamais être changées, pour le bon plaisir de Québec, la presque totalité des jeunes gens se destinant aux professions libérales, se rendent constamment à Montréal et ne pourront pas avoir les avantages d'une université ? N'est-il pas sûr qu'ils se dirigeront vers les Universités protestantes pour y gagner les degrés académiques ? Or, s'il est admis qu'un peuple ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de la science ou de la vérité, si c'est ainsi qu'un peuple grandit et devient prospère sous tous les rapports, est-ce que ce qui précède n'en met pas assez sur le dos de l'Université Laval pour qu'on soit autorisé à la regarder comme une cause effrayante de rétrogradation sociale ?

“ Mais si l'Université Laval, pour avoir obtenu et pour maintenir le monopole de l'enseignement, a fait tant de mal au pays et lui prépare des jours si sombres, que cela ne soit donc pour la religion et la patrie si cette Université jouissant d'un tel contrôle sur l'éducation est une université infiltrée de libéralisme ?

“ C'est la proposition la plus importante qu'il me reste

“ à montrer à Votre Sainteté. Oui, Très-Saint Père, je l'affirme doulement, l'Université Laval est le point d'appui sur lequel le libéralisme prend ses élan pour se répandre partout dans le Canada et causer les plus grands ravages. Le libéralisme étant le fléau le plus redoutable pour la religion et la société, il est évident que l'Université Laval est la terreur des âmes qui ont le véritable sens catholique, puisque le libéralisme infecte cette institution.”

Franc-Parleur, fait ensuite sa preuve. Combien est solide son argumentation. Le Saint Père se plait à l'écouter. Il tire ses preuves d'abord des actes les plus saillants de libéralisme imputables à l'Université Laval et ensuite du pacte de cette Institution avec tous les libéraux du Canada et tous les libéraux en général, que ces libéraux appartiennent au parti politique libéral ou au parti politique conservateur.

Le public connaît ces actes. Il n'ignore pas non plus combien sont grandes les sympathies qui unissent étroitement les libéraux à l'Université Laval. Voilà pourquoi je m'abstiendrai de donner ici toute la suite du discours de Franc-Parleur.

Voici la préroration de cet incomparable modèle d'éloquence.

“ Très-Saint Père, est-il possible aux catholiques sincères du Canada de demeurer indifférents devant cette extension de l'opération pernicieuse de l'Université Laval ? Voyez, Très-Saint Père, comme le sentiment public se lève énergiquement et s'en vient opposer au torrent des prétentions exorbitantes de Laval la digue puissante de ses plus solennelles protestations ! Presque tout le clergé et les trois quarts des catholiques dans la Province de Québec sont vaincus que Laval a volé les sentiments de Rome, que Laval a violé la Charte, que Laval est complètement en dehors de la lettre et de l'esprit du Décret. Ils ont la ferme conviction que Laval tend à faire une compétition ruineuse à toutes les maisons de haute éducation en Canada. Ils sont dans la croyance inébranlable que le monopole de Laval est la cause la

“ plus efficace qui entraînera le pays dans la ruine. Ils
 “ ont sous les yeux tous les faits qui les tiennent dans
 “ cette croyance. Dans l'esprit de ce clergé et de tous
 “ ces catholiques qui repoussent Laval, il y a un fonds
 “ vierge de toute hétérodoxie et où le vrai christianisme
 “ est dans tout son éclat. C'est dans ce fonds que prennent
 “ de profondes racines toutes ces croyances, toutes
 “ ces convictions qui déterminent le pays à se lever
 “ comme un seul homme et à s'opposer à la marche
 “ envahissante des prétentions révolutionnaires de Laval.
 “ En face de telles prétentions, presque toute la
 “ population s'agite et devient menaçante. Elle se
 “ demande s'il y a un pouvoir sur la terre qui puisse
 “ la condamner à se laisser pressurer ou à subir les
 “ vexations les plus odieuses.

“ Dans l'agitation où se trouve actuellement le
 “ Canada à cause des mauvais faits et des tendances
 “ dangereuses de Laval, ce pays met ses espérances
 “ dans votre Sainteté, le seul Docteur capable d'apporter
 “ le vrai remède à ses maux. Très-Saint Père,
 “ n'êtes-vous pas le père commun des fidèles? Dans
 “ votre sollicitude toute paternelle et qui s'approche de
 “ la bonté divine, ne connaissez-vous pas les maux qui
 “ affligent le Canada? Ces maux, ne sont-ce pas les
 “ injustices dont Laval se rend coupable contre Montréal
 “ et contre tout le pays? ne sont-ce pas tous les
 “ actes de libéralisme imputables à l'Université Laval?
 “ Ces actes, tous les véritables catholiques de la Province
 “ de Québec les ont présents à l'esprit. Ils ont
 “ encore sous les yeux tout ce que les intrigants libéraux
 “ et gallicans de la ville de Québec ont, par le défunt
 “ G. V. Cazeau qui leur servait d'instrument, fait souffrir;
 “ 1° à M. l'Abbé Alexis Pelletier et autres écrivains
 “ catholiques du Collège Ste. Anne, qui rédigeaient la
 “ Gazette des Campagnes, une des feuilles les plus utiles
 “ à la religion et à la patrie; 2° à M. l'Abbé Martel et au
 “ Révérend M. Proulx, parceque ces grands défenseurs
 “ des droits de l'Eglise contre toutes les prétentions
 “ gallicanes ont eu le courage de s'armer des idées
 “ catholiques pour flageller

“ et pulvériser le libéralisme et le gallicanisme; 3° à
 “ l'Honorable juge Routhier, parceque ce monsieur a
 “ osé prendre la défense de L. Veuillot contre les
 “ attaques injustes de ceux qui, en Canada, voulant imiter
 “ Mgr. Dupanloup, cherchaient à déprécier le plus
 “ grand journaliste du monde dans le but de nuire à
 “ la cause qu'il défend; 4° au Révérend Père Braun,
 “ qui battait trop en brèche le libéralisme et le gallicanisme;
 “ 5° au Nouveau-Monde, au Franc-Parleur et à tous les
 “ journaux catholiques qui soutenaient les droits du
 “ Clergé et de la religion contre l'envahissement de la
 “ grande erreur moderne.

“ Oui, Très-Saint Père, en Canada, tous les catholiques
 “ attachés sincèrement à l'enseignement et aux droits de
 “ la Papauté, se rappellent encore tous ces actes de
 “ libéralisme. Ils ont donc raison de redouter la marche
 “ envahissante du fléau des prétentions de Laval, puisqu'ils
 “ s'appuient sur ce que Pie IX a enseigné touchant le
 “ libéralisme.

“ Ils ont encore bien plus raison de craindre, quand
 “ ils voient ce pacte que tous les libéraux canadiens
 “ ont fait avec Laval. Hélas! combien sont nombreux
 “ tous ces libéraux. Ne sont-ce pas: 1° tous ceux qui
 “ s'accrochent avec tout le libéralisme dont les codes de
 “ lois, en Canada, sont tous imprégnés? 2° tous ceux
 “ qui ont fait un tapage d'enfer autour de la Chaire de
 “ Notre-Dame, à Montréal, parce que, le Père Braun,
 “ le jour des Noces d'Or de Mgr Bourget, a profité
 “ avantageusement de la circonstance pour toucher la
 “ grande plaie des sociétés modernes, le libéralisme?
 “ 3° tous ceux qui se sont opposés au démembrement de
 “ la paroisse de Notre-Dame, à Montréal? 4° tous ceux
 “ qui, dans le procès-Guibord, se sont rangés du côté
 “ du pouvoir civil? 5° tous ceux qui approuvent les
 “ feuilles dont la mission semble être de propager
 “ partout les principes du libéralisme? 6° Mgr
 “ Raymond dont les sympathies sont pour Montalembert,
 “ Falloux, Dupanloup, et dont les antipathies
 “ sont pour Veuillot et tous les écrivains qui se
 “ vouent comme ce grand polémiste à la

“ défense des idées romaines ? 7^o enfin tous ceux qui ne veulent pas reconnaître les droits de l’Eglise sur l’Etat ?

“ Maintenant, Très Saint Père, n’est-ce pas vrai, d’après tout ce que j’ai démontré plus haut, que tous ces libéraux sont intimement liés à Laval ?

“ Le *Witness* n’a-t-il pas dit, après la sanction du Bill de Laval, que ce Bill comporte une injustice flagrante contre Montréal, mais que tous les libéraux l’ont voté parce que Laval est une Institution libérale, gallicane, etc ?

“ Puisque l’Université Laval est si bien mariée avec le libéralisme, les catholiques du Canada ne méritent donc pas de reproche pour les efforts qu’ils font si courageusement dans le but de restreindre autant que possible la sphère d’action de cette Université.

“ En faisant ses efforts, ils ne lui veulent pas la mort : ils veulent la ramener dans la bonne voie et lui faire comprendre qu’elle ne doit pas empiéter sur les droits d’autrui. Qu’elle réponde à sa mission à Québec pour le district de Québec et qu’elle laisse Montréal et le reste du pays dans la jouissance de leurs droits.

“ Imposer Laval au pays, malgré ses plus énergiques protestations, serait donc vouloir créer une source de dissensions ou de guerres interminables.

“ Je demande à Votre Sainteté d’intervenir, de mettre chaque partie intéressée dans l’intégrité de ses droits, et de sauver le Canada de la ruine qui le menace.

“ Très-Saint-Père, avant de m’en aller dans les lieux, on me prie de vous communiquer les faits suivants sur la conduite de l’Archevêque de Québec : Des prêtres recommandables affirment que, avant l’adoption du Bill de Laval, l’Archevêque est allé lui-même voir l’Evêque anglican pour lui demander d’user de son influence auprès des Honorables Conseillers M. Bryson et M. Ferrier. Pourquoi ? c’est afin que ces honorables membres du Conseil Légis-

“ latif entraînent par leur prestige tous leurs collègues à adopter le Bill de Laval. Comme Votre Sainteté le voit, l’Archevêque de Québec ne se contente pas seulement de tromper les catholiques pour que le Bill soit voté, il va encore jusqu’à scandaliser l’élément protestant.

“ On m’informe encore de source certaine que cet Archevêque tient tout son clergé comme sous le régime de la terreur. Ces jours derniers, il envoie son carrosse à la Maison des Oblats de l’Eglise St-Sauveur, à Québec, et fait venir un des Révérends Pères de cette Maison. J’apprends, dit l’Archevêque au Religieux, que vous critiquez l’administration de mon diocèse. Je suis, répliqua modestement le Religieux, une des rares exceptions qui ne critiquent pas l’administration de votre diocèse.—L’Archevêque : on me dit que vous êtes opposé à l’érection de la succursale de l’Université Laval, à Montréal—Le Religieux répondit : je ne savais pas que l’érection de cette Succursale dans le diocèse de Montréal faisait partie de l’administration de l’archidiocèse de Québec. Dans tous les cas, je serai toujours opposé à l’érection d’une Succursale de l’Université Laval à Montréal.

“ Nous avons là une preuve qu’une âme fortement trempée ne peut plier devant l’arbitraire et l’injustice.”

Franc-Parleur disparaît. Le Saint-Père s’entretient ensuite longuement avec tous les délégués de la Cité du Bien.

Sa Sainteté fait venir les représentants de Laval et leur dit : “ J’ai mis devant l’Université Laval le bien et le mal, la vie et la mort. Elle a choisi le mal, et, aujourd’hui, si je n’exerçais ma miséricorde, je devrais la laisser avec la mort. Mais je lui pardonne toutes ses fautes et lui ordonne de retirer sa succursale, de s’en aller à Québec, de remplir sa mission sous le regard de Dieu.”

La Cité du Mal est vaincue et la Cité du Bien triomphe.

Tous les catholiques de ce pays sont dans l'attente de ce que le Pape va de nouveau décider pour Montréal.

Si de graves raisons empêchent, pour le moment, le Saint Père d'ériger canoniquement une Université catholique et indépendante à Montréal, il faut que tous les catholiques de la partie supérieure de la province se mettent à l'œuvre pour fonder et faire fonctionner une Université catholique laïque.

C'est ainsi que la Cité du Bien tiendra en échec la Cité du Mal.

ERRATA.

Page 29, ligne 26, au lieu de : *au mois d'octobre de cette année*, lisez : *au mois d'octobre de l'année 1872*.

Enregistré, suivant l'Acte du Parlement du Canada, par le Docteur ELZÉAR PÉQUIN, au Bureau du Ministre de l'Agriculture, en l'année mil huit cent quatre-vingt-un.
